

Fédération Française d'Equitation



ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Titre à finalité professionnelle de niveau IV
Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles



REGLEMENT FFE 2010

Version 2 applicable au 1^{er} septembre 2010

SOMMAIRE

1	DEFINITIONS	4
1.1	PREAMBULE	4
1.2	NIVEAU	4
1.3	PREROGATIVES.....	4
1.4	FONCTIONS	4
2	FORMATION.....	4
2.1	ENTREE EN FORMATION	4
A.	<i>Test d'entrée en formation.....</i>	4
B.	<i>Conditions d'accès à la formation</i>	5
C.	<i>Contrat de formation.....</i>	5
2.2	PROGRAMME	5
A.	<i>Organisation</i>	5
B.	<i>Positionnement et volumes horaires.....</i>	5
C.	<i>Mise en situation pédagogique d'accompagnement.....</i>	5
D.	<i>Contenu : le référentiel de formation</i>	6
2.3	AGREMENT	9
A.	<i>Centre de tourisme équestre centre de formation ATE</i>	9
B.	<i>Formateur.....</i>	9
C.	<i>Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE</i>	10
D.	<i>Déclaration à la DR TEFPP</i>	10
2.4	LIVRET DE FORMATION	10
2.5	STATUT DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE EN FORMATION.....	10
2.6	CENTRE DE STAGE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	11
3	EPREUVES DES EXAMENS	11
3.1	TEST D'ENTREE.....	11
A.	<i>UC 1 – Test technique à cheval.....</i>	11
B.	<i>UC 2 – Parcours d'orientation pédestre.....</i>	11
C.	<i>UC 3 – Entretien de motivation</i>	11
3.2	EXAMEN GENERAL	11
A.	<i>UC 1 - Technique équestre professionnelle.....</i>	11
B.	<i>UC 2 – Topographie, orientation</i>	12
C.	<i>UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie</i>	12
D.	<i>UC 4 – Connaissances générales et gestion d'une TPE.....</i>	13
E.	<i>UC 5 – Matelotage et bourrellerie.....</i>	13
3.3	ÉPREUVE PROFESSIONNELLE - UC 6	13
4	SESSION D'EXAMEN	14
4.1	PROGRAMMATION.....	14
A.	<i>Programmation du test d'entrée et de l'examen général</i>	14
B.	<i>Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 6</i>	14
4.2	CENTRE D'EXAMEN	14
4.3	JURY	14
A.	<i>Test d'entrée.....</i>	14
B.	<i>Examen général.....</i>	14
C.	<i>Épreuve Professionnelle.....</i>	15
4.4	CANDIDATS	15
A.	<i>Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général</i>	15
B.	<i>Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle</i>	15
C.	<i>Modalités d'inscription</i>	15
4.5	EVALUATION	15
4.6	RESULTATS.....	15
A.	<i>Test d'entrée.....</i>	15
B.	<i>Examen général.....</i>	16
C.	<i>Épreuve professionnelle.....</i>	16
5	GRILLES D'EVALUATION.....	16
5.1	GRILLES POUR LE TEST D'ENTREE EN FORMATION ATE	17
A.	<i>UC 1 – Technique Equestre</i>	17
B.	<i>UC 2 – Épreuve d'orientation PV de résultats.....</i>	18
C.	<i>UC 3 – Entretien.....</i>	19
5.2	GRILLE POUR LA VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ATE	20
5.3	GRILLES POUR L'EXAMEN GENERAL DE L'ATE	22
A.	<i>UC 1.1 – Technique Equestre Professionnelle.....</i>	22

UC 1.2 – Technique Equestre Professionnelle.....	23
UC 1.3 – Technique Equestre Professionnelle.....	24
B. UC 2 – Topographie, Orientation.....	27
C. UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie.....	28
D. UC 4 – Connaissances générales et gestion.....	29
E. UC 5 – Matelotage et bourrellerie.....	30
5.4 GRILLES POUR L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE L'ATE.....	31
6 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE.....	33
6.1 CONDITIONS.....	33
6.2 DOSSIER.....	33
6.3 CRITERES.....	33
6.4 DECISION.....	33
7 REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	33
7.1 UC 1 : TECHNIQUE EQUESTRE.....	34
7.2 UC 2 : TOPOGRAPHIE ET ORIENTATION.....	34
7.3 UC 3 : SOINS DES EQUIDES.....	34
7.4 UC 4 : CONNAISSANCES GENERALES / GESTION D'UNE TPE.....	35
7.5 UC 5 : UTILISATION DU MATERIEL.....	35
7.6 UC 6 : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE.....	36
8 REFERENTIEL PROFESSIONNEL.....	36
8.1 DEFINITION DU METIER D'ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE.....	36
8.2 FONCTIONS ET ACTIVITES EXERCEES.....	36
A. Dans la fonction d'encadrement.....	36
B. Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés.....	37
C. Dans la fonction d'accueil.....	37
D. Dans la fonction d'animation.....	37
E. Dans la fonction de gestion.....	37
9 FICHE RNCP.....	37
10 ANNEXES.....	40
10.1 FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT.....	41
10.2 PLAN DE FORMATION TYPE.....	42
10.3 ATTESTATION DE VEP MSPA.....	48
10.4 CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.....	49
10.5 PROCES-VERBAL D'EXAMEN ATE.....	50
10.6 PROCES-VERBAL UC 1 EXAMEN GENERAL ATE.....	51
10.7 NOTE D'ORIENTATION POUR L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES TECHNIQUES DU TEST D'ENTRÉE ATE ET DE L'EXAMEN GENERAL.....	52
10.8 MEMENTO DU CENTRE D'EXAMEN ATE.....	53
10.9 HORAIRES TYPE SESSION ATE.....	55



INDEX DES SIGLES

AFPS.....	Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours
ATE.....	Accompagnateur de Tourisme Equestre
BEES 1 / 2.....	Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif Niveau 1 / Niveau 2
BP JEPS.....	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CFF ATE.....	Certificat Fédéral de Formateur Accompagnateur de Tourisme Equestre
CNTE.....	Comité National de Tourisme Equestre
CQF.....	Cheval Qualité France
CRE.....	Comité Régional d'Équitation
CRTE.....	Comité Régional de Tourisme Equestre
CTE.....	Centre de Tourisme Equestre
CTS.....	Conseiller Technique Sportif
DR TEFP.....	Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DTN.....	Direction Technique Nationale
DUSE.....	Déclaration Unique de Session d'Examen
FFE.....	Fédération Française d'Équitation
GTE.....	Guide de Tourisme Equestre
EPI.....	Équipement de Protection Individuelle
PSC1.....	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
PO.....	Passage Obligatoire
PTV.....	Parcours en Terrain Varié
RNCP.....	Répertoire National des Certifications Professionnelles
TPE.....	Très Petite Entreprise
UC.....	Unité Capitalisable
VAE.....	Validation des Acquis de l'Expérience
VEP MESA.....	Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation d'Accompagnement

Cette version 2 du règlement comporte quelques modifications. Les phrases ou passages dans lesquels ont été effectuées des corrections sont signalés par un trait en marge.

1 DEFINITIONS

1.1 Préambule

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers.

1.2 Niveau

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 13 novembre 2009, NOR ECED0926976A, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE.

1.3 Prérogatives

Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article L 212-1 du code du sport et peut exercer l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération.

L'Annexe II-I de la partie réglementaire du code du sport – modifiée par l'Arrêté du 14 Décembre 2009, NOR SASF0930326A tableau D2, précise les conditions d'exercice suivantes : « L'ATE accompagne et conduit des randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés. »

1.4 Fonctions

L'ATE exerce les fonctions suivantes :

- ◆ Il accueille, renseigne, présente les activités aux publics du tourisme équestre,
- ◆ Il prépare, encadre et accompagne des activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ Il entretient, assure la maintenance et les soins aux équidés,
- ◆ Il travaille et valorise une cavalerie de tourisme équestre,
- ◆ Il participe à la gestion de l'établissement.

2 FORMATION

2.1 Entrée en formation

A. Test d'entrée en formation

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit :

- ◆ être titulaire de la licence fédérale en cours de validité,
- ◆ avoir 18 ans révolus,
- ◆ être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de tourisme équestre ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- ◆ totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de bronze délivré par la FFE,
- ◆ être détenteur de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou de l'attestation de suivi de la Prévention et Secours Civique niveau 1, être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.

B. Conditions d'accès à la formation

Pour entrer en formation **d'accompagnateur**, le candidat doit être titulaire :

- ♦ de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation délivrée par la FFE en cours de validité. **Cette attestation est valable pendant un an.**
- ♦ de la licence fédérale en cours de validité.

C. Contrat de formation

Le candidat **à l'entrée en formation d'accompagnateur** choisit un centre de formation ATE agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre centre de tourisme équestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant doit le préciser.

2.2 Programme

A. Organisation

La formation est organisée en six modules :

- ♦ Module 1 : Technique équestre
- ♦ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ♦ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ♦ Module 4 : Connaissances générales
- ♦ Module 5 : Entretien des équipements.
- ♦ Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

B. Positionnement et volumes horaires

Lorsqu'un candidat est admis au test d'entrée, le jury effectue son positionnement qui détermine les volumes horaires préconisés pour que chaque **accompagnateur en formation** puisse se présenter à l'examen final.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures.

- ♦ Module 1 : 90 heures
- ♦ Module 2 : 60 heures
- ♦ Module 3 : 80 heures
- ♦ Module 4 : 50 heures
- ♦ Module 5 : 20 heures
- ♦ Module 6 : 300 heures

Le positionnement permet de prescrire, pour chaque module, d'éventuels allègements ou renforcements, par rapport aux volumes horaires recommandés. **Le renforcement du volume de formation prescrit pour un module ne peut être supérieur à 50 % du volume recommandé pour ce module. Le renforcement total prescrit ne peut excéder 20 % du volume total recommandé, soit 120 h pour un total de formation de 720 h. Un candidat qui nécessiterait un volume plus important ne doit pas être reçu aux tests d'entrée.**

Ces volumes de formation doivent figurer dans le livret de formation et dans le contrat de formation.

Si les volumes de formation nécessitent d'être redéfinis après la délivrance du livret de formation parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité des besoins de l'accompagnateur en formation, le formateur peut, avec son accord, demander à la FFE de prendre en compte de nouveaux volumes de formation à valider pour se présenter à l'examen. Cette redéfinition des volumes n'est possible qu'une seule fois.

C. Mise en situation **pédagogique d'accompagnement**

La validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique d'accompagnement n'est possible que si les modules de formation M 2 et M 3 ont été suivis et validés par le formateur sur le livret de formation ainsi que sur le suivi informatique de la formation de l'accompagnateur.

Cette validation s'effectue lors d'une situation d'accompagnement et d'un entretien validés par le formateur suivant les critères définis dans la grille de certification en annexe. **Elle se formalise par une validation datée du formateur sur le livret de formation et sur le suivi informatique de la formation de l'accompagnateur qui donnera lieu à la production d'une attestation téléchargeable.**

A la suite de cette validation l'accompagnateur en formation peut encadrer des activités d'équitation d'extérieur et de Tourisme Équestre dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

D. Contenu : le référentiel de formation

Module 1 : Technique Equestre

Les contenus du module 1 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 1.1 Seller et brider correctement un cheval avec son équipement de randonnée et ajuster le matériel,
- ◆ M 1.2 Travailler un cheval en main et le présenter en main à l'arrêt, au pas et au trot,
- ◆ M 1.3 Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion,
- ◆ M 1.4 Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur,
- ◆ M 1.5 Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté,
- ◆ M 1.6 Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié,
- ◆ M 1.7 Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bête ou non,
- ◆ M 1.8 Réaliser des difficultés avec un cheval de main bête ou non,
- ◆ M 1.9 Evaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public,
- ◆ M 1.10 S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste.

Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie

Les contenus du module 2 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 2.1 Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels,
- ◆ M 2.2 Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques,
- ◆ M 2.3 Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité,
- ◆ M 2.4 Evaluer et programmer la quantité du travail de sa cavalerie,
- ◆ M 2.5 Appliquer les mesures de prophylaxie courantes,
- ◆ M 2.6 Connaître et programmer les vaccinations des équidés, obligatoires, volontaires,
- ◆ M 2.7 Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée,
- ◆ M 2.8 Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez,
- ◆ M 2.9 Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail,
- ◆ M 2.10 Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval : plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe,
- ◆ M 2.11 Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- ◆ M 2.12 Enumérer et identifier les affections parasitaires externes, gale, teigne, et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- ◆ M 2.13 Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies, tares, arthrose...
- ◆ M 2.14 Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection, grippe, gourme, emphysème...
- ◆ M 2.15 Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement,
- ◆ M 2.16 Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies, pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux,
- ◆ M 2.17 Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire,
- ◆ M 2.18 Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée,
- ◆ M 2.19 Equiper un cheval pour le transport,
- ◆ M 2.20 Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.

Module 3 : Encadrement de promenades et randonnées

Les contenus du module 3 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 3.1 Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques,
- ◆ M 3.2 Organiser et gérer l'accueil de la clientèle,
- ◆ M 3.3 Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé, en application avec les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent,

- ◆ M 3.4 Evaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours,
 - ◆ M 3.5 Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier,
 - ◆ M 3.6 Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu,
 - ◆ M 3.7 Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles : 1/25 000e, 1 /50 000e, 1 / 100 000e, 1/200 000e, évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels,
 - ◆ M 3.8 Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue,
 - ◆ M 3.9 Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication,
 - ◆ M 3.10 Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et à la préservation des espaces traversés,
 - ◆ M 3.11 Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer,
 - ◆ M 3.12 Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé
 - ◆ M 3.13 Contribuer à l'agrément et au bien-être du groupe,
 - ◆ M 3.14, S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques,
 - ◆ M 3.15 Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
 - ◆ M 3.16 Organiser les haltes et arrêts,
 - ◆ M 3.17 Etablir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes, paddocks... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés,
 - ◆ M 3.18 Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue,
 - ◆ M 3.19 Donner à un tiers les indications permettant de se localiser,
 - ◆ M 3.20 Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine,
 - ◆ M 3.21 Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.
- Le module 3 comprend 4 journées de randonnées école dont au minimum deux nuitées hors du centre.

Module 4 : Connaissances générales et gestion d'une Très Petite Entreprise / TPE

Les contenus du module 4 de formation visent à donner à l'accompagnateur en formation des connaissances sur :

- ◆ M 4.1 La FFE / CNTE et organes déconcentrés CRE/ CRTE : organisations et missions,
- ◆ M 4.2 Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route,
- ◆ M 4.3 La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel,
- ◆ M 4.4 Le droit du travail, les responsabilités et les assurances,
- ◆ M 4.5 Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- ◆ M 4.6 La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux,
- ◆ M 4.7 Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les Equipements de Protection Individuels / EPI,
- ◆ M 4.8 La création d'itinéraires de proximité,
- ◆ M 4.9 La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades,
- ◆ M 4.10 Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre,
- ◆ M 4.11 La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ses produits,
- ◆ M 4.12 L'élaboration d'un document publicitaire, les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers,
- ◆ M 4.13 La réponse téléphonique,
- ◆ M 4.14 L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.

Module 5 : Entretien des équipements

Les contenus du module 5 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 5.1 Effectuer la maintenance du matériel et des installations,
- ◆ M 5.2 Contrôler l'état des installations,
- ◆ M 5.3 Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité,
- ◆ M 5.4 Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée,

- ◆ M 5.5 Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet...
- ◆ M 5.6 Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches : matelotage.

Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

Objectifs :

Le stage de mise en situation professionnelle doit permettre à l'accompagnateur en formation d'appréhender la réalité du métier d'accompagnateur de tourisme équestre :

- ◆ en mettant en pratique les acquis de la formation,
- ◆ en participant à l'accompagnement des activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ en observant le savoir-faire de l'équipe du Centre de Tourisme Equestre et en échangeant sur ses pratiques professionnelles,
- ◆ en étant tutoré pour l'acquisition de comportements professionnels.

Ce stage se déroule en quatre phases progressives :

1ère phase : Observation – Découverte du centre

Phase d'une durée moyenne de 40 heures.

Objectifs :

L'accompagnateur en formation prend connaissance :

- ◆ de la structure,
- ◆ du fonctionnement avec les cavaliers,
- ◆ des circuits,
- ◆ des activités du centre,
- ◆ du matériel,
- ◆ de la cavalerie.

Le candidat acquiert de la pratique dans la gestion d'une écurie.

L'organisation du stage, ses objectifs et le ou les projets à mettre en œuvre sont définis avec le tuteur.

- ◆ M 6.1.1 Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits,
- ◆ M 6.1.2 Pratique de la gestion d'une écurie,
- ◆ M 6.1.3 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.1.4 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.1.5 Technique équestre, travail du cheval,
- ◆ M 6.1.6 Autres.

2ème phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

- ◆ M 6.2.1 Gestion de l'écurie,
- ◆ M 6.2.2 Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure,
- ◆ M 6.2.3 Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels,
- ◆ M 6.2.4 Participation et implication de l'accompagnateur en formation aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie : vétérinaire, maréchal ferrant,
- ◆ M 6.2.5 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.2.6 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.2.7 Technique équestre,
- ◆ M 6.2.8 Autres.

3ème phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

Être capable de :

- ◆ M 6.3.1 Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité,
- ◆ M 6.3.2 Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers,
- ◆ M 6.3.3 Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux, et animer l'activité,
- ◆ M 6.3.4 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence,
- ◆ M 6.3.5 Entretien et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre,

- ◆ M 6.3.6 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.3.7 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.3.8 Technique équestre, travail du cheval,
- ◆ M 6.3.9 Autres.

4ème phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

- ◆ M 6.4.1 Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance,
- ◆ M 6.4.2 Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects,
- ◆ M 6.4.3 Participer à l'encadrement de randonnées – 6 journées minimum,
- ◆ M 6.4.4 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.4.5 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.4.6 Technique équestre, travail du cheval,
- ◆ M 6.4.7 Autres.

2.3 Agrément

L'agrément de la FFE est la validation d'un centre de formation constitué d'un Centre de tourisme équestre et de son formateur. Il est lié à la fois à la structure et à la personne qui assure la formation. Il est délivré par la FFE après étude du dossier de demande et avis du CRE / CRTE. Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de dysfonctionnement avéré. Il est valable trois ans, sauf délivrance d'un agrément provisoire. Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

A. Centre de tourisme équestre centre de formation ATE

Le CTE doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être adhérent de la Fédération Française d'Equitation depuis deux ans minimum,
- ◆ être labellisé Cheval Qualité France / CQF, label Centre de Tourisme Equestre en cours de validité,
- ◆ avoir délivré au moins 100 licences ou équivalents licence* en jours de randonnées pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir effectué au moins 100 engagements ou équivalents engagement** en jours de randonnée pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir renseigné le plan de formation type précisant l'organisation de sa formation.

Le centre de tourisme équestre peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences.

*** Équivalents licence**

10 journées de randonnée attestées à l'aide du carnet de randonnée électronique pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre sont comptabilisées pour un équivalent licence.

**** Équivalents engagement**

1 journée de randonnée attestée à l'aide du carnet de randonnée électronique pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre est comptabilisée pour un équivalent engagement.

Une journée de randonnée ne peut être comptabilisée que pour une équivalence.

B. Formateur

Le formateur doit :

- ◆ être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité,
- ◆ être titulaire de la ou des qualifications suivantes depuis deux ans minimum :
 - soit GTE,
 - soit BPJEPS mention TE,
 - soit BEES 1 option TE dont le titulaire devra apporter la preuve de son option,
 - soit BEES 1 équitation ou BEES 2 équitation et titulaire également de l'ATE,

- soit BPJEPS mention équitation, **équitation de tradition et de travail ou équitation Western** et titulaire également de l'ATE,

- ◆ être détenteur d'un code examinateur actif à la FFE,
- ◆ suivre les regroupements ou formations fédérales requises,
- ◆ être titulaire du certificat fédéral de formateur ATE en cours de validité.

C. Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE

Ce certificat est délivré par la FFE à un Formateur Accompagnateur de tourisme équestre identifié comme formateur dans un centre de formation Accompagnateur de Tourisme Equestre agréé, et répondant à l'ensemble des conditions d'attribution. Il est délivré pour une durée déterminée.

Ce certificat peut être retiré à son détenteur lorsque l'une des conditions nécessaires pour sa délivrance n'est plus remplie.

D. Déclaration à la DR TEF

Le centre de formation qui opère dans le cadre de la formation professionnelle continue doit répondre aux obligations de déclaration auprès de l'autorité administrative, DR TEF, Art L 6313 et L 6351 du Code du Travail. Le dossier pour effectuer cette déclaration s'obtient auprès de la DR TEF.

2.4 Livret de formation

Le centre de formation demande un livret de formation à la FFE lors de l'entrée de la personne en formation. Cette demande comporte tous les renseignements nécessaires sur la personne qui entre en formation et les volumes horaires de formation prescrits lors des tests d'entrée.

Le livret suit l'accompagnateur en formation durant l'intégralité de sa formation.

Il a une validité de 2 ans. Une prolongation d'un an peut être accordée par la FFE.

Le formateur y atteste le nombre d'heures suivies par l'accompagnateur en formation pour chaque module, y compris le stage pratique de mise en situation professionnelle.

Le formateur y valide les exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement de l'accompagnateur en formation.

Tout changement de lieu de formation doit y être notifié.

La présentation du livret renseigné des volumes de formation suivis est obligatoire pour l'inscription à l'examen ATE.

Le formateur doit saisir les validations de suivi de module de formation ou d'exigence préalable à la mise en situation professionnelle de la personne en formation sur le site internet de la FFE pour leur prise en compte officielle par la FFE.

2.5 Statut de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre en formation

Le centre de formation est employeur ou prestataire de **l'accompagnateur en formation**.

1. Le centre de formation est employeur : le contrat de travail définit les temps de travail et de formation du salarié.
2. Le centre de formation est prestataire. le contrat de formation répond aux obligations de l'Article L 6353 - 3 à 7 du code du travail et précise au minimum :
 - ◆ le niveau préalable d'entrée demandé,
 - ◆ la nature, le contenu et l'organisation de la formation et les effectifs concernés,
 - ◆ l'identification du ou des formateurs et leur qualification,
 - ◆ le prix de la formation, ses modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation et de règlement,
 - ◆ les conditions de rupture anticipée et le délai de rétractation lors de la signature de la convention,
 - ◆ les conditions générales et en particulier l'obligation pour l'élève d'être couvert par une assurance sociale durant sa formation.

D'autres formules peuvent être proposées par les organismes en charge de l'emploi et de la formation.

Un contrat type de formation est proposé en annexe page 48.

Les stagiaires percevant une rémunération durant leur formation doivent demander auprès des services départementaux de l'état une attestation de déclaration de stagiaire en formation dès validation par leur centre de formation des exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement, conformément aux articles L 212 – 1 et L 212 – 11 du code du sport.

2.6 Centre de stage de mise en situation professionnelle

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre Centre de Tourisme Equestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant au contrat de formation signé doit le préciser. Le CTE où se déroule le stage pratique doit être labellisé Centre de Tourisme Equestre par CQF et peut accueillir au maximum deux Accompagnateurs de Tourisme équestre en formation en stage pratique par tranche de 100 licences. Le tuteur doit avoir les mêmes compétences que le formateur.

3 EPREUVES DES EXAMENS

3.1 Test d'entrée

Le test d'entrée comporte 3 Unités capitalisables / UC.

A. UC 1 – Test technique à cheval

L'UC 1, test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise/non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 12 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure.

Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

B. UC 2 – Parcours d'orientation pédestre

L'UC 2, parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise/non acquise. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 minutes avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

C. UC 3 – Entretien de motivation

L'UC 3 consiste en un exposé et un entretien de 20 minutes.

Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité de tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

3.2 Examen général

L'examen Général se compose de 5 UC dont le déroulement et les critères d'évaluation sont définis. Le jury utilise les grilles d'évaluation réglementaires pour les apprécier.

A. UC 1 - Technique équestre professionnelle

Les 4 parties de l'UC 1 sont évaluées indépendamment les unes des autres. Le candidat conserve le bénéfice des acquisitions partielles de cette UC (parties 1 à 4) pendant une durée de 1 an maximum. Lorsque le candidat échoue seulement à l'entretien (partie 4), il doit représenter cet entretien à partir de l'analyse de la prestation d'un autre candidat.

Partie 1 : UC 1.1 : présentation en main ou embarquement.

Le candidat tire au sort un sujet sur deux possibles. Pour ces deux tests, le candidat bénéficiera s'il le souhaite de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

Présentation en main :

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter un cheval en main en file, à l'arrêt, au pas et trot. Type modèle et allures en ligne droite ou en triangle.

◆ Embarquement :

Le candidat dispose de 10 minutes pour équiper et embarquer un équidé dans un camion ou un van.

Partie 2 : UC1.2 : longe.

Durée : 15 minutes : Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre. A la disposition du candidat sur l'aire d'évolution : barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC, un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), et si possible des obstacles naturels – tronc, fossé, plans inclinés. Pour mettre en place les dispositifs, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

Partie 3 : UC 1.3 : détente montée et parcours en terrain varié.

Durée : 15 minutes de détente montée et 10 minutes de PTV. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du parcours. Protection céphalique aux normes et protège dos obligatoires pour ce test.

Puis il déroule le parcours conforme aux normes techniques précisées dans la grille d'évaluation et au plan du parcours affiché ; seuls les blocs de difficultés peuvent être intervertis pour mettre en place un parcours adapté à la configuration du terrain d'examen. Cette épreuve se déroule en deux phases : la première avec la présentation des difficultés en selle et avec cheval en main, la seconde avec la présentation des difficultés avec cheval de main. Le candidat doit pouvoir disposer d'une minute environ pour prendre le cheval de main et se rendre avec lui à la difficulté 28.

Partie 4 : UC1.4 : entretien.

Durée : 10 minutes. Effectué à l'issue des épreuves pratiques de l'UC 1, il se compose de 3 sous-parties correspondant aux sous-parties de l'épreuve technique. Le candidat doit y montrer sa capacité à évaluer ses prestations, le comportement et les aptitudes de son cheval, à expliciter son travail et à s'exprimer dans un langage clair et professionnel.

B. UC 2 – Topographie, orientation

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions et réussir l'entretien de topographie.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Entretien : Durée : 20 minutes.

Le jury donne au candidat une carte ou une portion de carte à étudier IGN ou Top 25 échelle 1/25000 – suivant les candidats, les cartes pourront comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage... – et du matériel topographique – boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier et gomme – puis questionne le candidat sur l'échelle, le relief, et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes. Il demande au candidat de préparer un itinéraire d'1/2 journée minimum, 1 journée maximum comportant 1 halte et de le décrire.

C. UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions et réussir les deux sous-épreuves de soins et de maréchalerie avec leurs entretiens.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Durée de l'épreuve de soins 10 minutes 15 minutes entretien compris : le candidat tire au sort deux sujets. Un sujet pratique ou de simulation de pratique parmi les questions 1 à 12, un sujet de connaissances parmi les questions 13 à 32.

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Doucher les membres | 16. Boiteries basses/Clou de rue |
| 2. Poser des bandes de repos | 17. Tendinite/Entorse/Claquage |
| 3. Examiner les membres et tendons | 18. Fatigue aiguë/Abattement |
| 4. Relever la température rectale | 19. Anémie |
| 5. Relever la fréquence respiratoire | 20. Déshydratation |
| 6. Relever la fréquence cardiaque | 21. Intoxication |
| 7. Apprécier l'aspect des muqueuses | 22. Coliques |
| 8. Examiner et entretenir les pieds | 23. Diarrhée |
| 9. Vermifuger par voie orale | 24. Obstruction de l'œsophage |
| 10. Contenir un cheval | 25. Échauboulure/Allergies |
| 11. Reconnaître et apprécier la qualité des différents aliments | 26. Envenimation |
| 12. Contrôler le signalement et les vaccinations | 27. Coup de chaleur |
| | 28. Hémorragies |
| | 29. Plaies superficielles/profondes |
| | 30. Myosites |
| | 31. Fourbure |
| | 32. Coup de froid |

Questions de connaissances :

13. Gonfles
14. Blessures de harnachement
15. Traumatismes oculaires

Épreuve de maréchalerie 15 minutes : le candidat évalue l'état de la ferrure d'un équidé puis détermine et met en œuvre les actions à réaliser en accord avec le jury – enlève et remet un fer, dépannage élémentaire. Au cours de cette action, le jury pourra questionner le candidat sur : le fonctionnement du pied, le matériel de maréchalerie, la composition d'une trousse de secours de maréchalerie.

D. UC 4 – Connaissances générales et gestion d'une TPE

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions portant sur l'environnement professionnel du tourisme équestre, les connaissances générales et la gestion d'une TPE et réussir l'entretien de connaissances générales.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Entretien : Durée : 20 minutes : le candidat tire au sort 1 question qu'il expose pendant 10 minutes environ. Le jury ouvre ensuite le questionnement en s'appuyant sur les autres thématiques.

1) Circulation d'un groupe de cavaliers conformément aux différents codes et règles d'usage et de sécurité (en référence aux différents codes et règlements administratifs et en accord avec les pratiques couramment admises)
2) Les différentes responsabilités de l'accompagnateur de TE (en référence aux textes réglementaires et en citant des exemples de jurisprudence)
3) Les différentes obligations des établissements ouverts au public (en référence aux textes réglementaires et en citant des exemples)
4) Intendance et budget d'une randonnée (en référence aux charges liées à l'organisation et aux produits)
5) Les organismes en relation avec l'entreprise de TE (énonce les principaux organismes et connaît leur rôle)
6) La comptabilité et la gestion d'une TPE (en référence aux règles de comptabilité et de gestion, connaît le nom des documents comptables et leur rôle).
7) Commercialisation (connaît les principaux moyens de communication commerciale. Identifie les différents réseaux de commercialisation),
8) FFE CNTE CRE CRTE (définit les rôles et les interactions)
9) Réglementation transport (le CAPTAV, la FIMO, la réglementation du temps de conduite)
10) TREC (présentation de la discipline, les différents tests, jugement et classement, les différents niveaux)

E. UC 5 – Matelotage et bourrellerie

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit :

- ♦ réussir l'épreuve pratique de matelotage de 10 minutes dans laquelle il doit effectuer, à la demande du jury, un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage.
- ♦ réussir l'épreuve pratique de bourrellerie de 10 minutes 15 minutes dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

3.3 Épreuve professionnelle - UC 6

L'épreuve professionnelle consiste en l'organisation et la conduite en autonomie et en présence d'au minimum un jury inscrit sur la liste des jurys agréés d'une sortie à cheval d'une journée avec halte du midi sur un itinéraire préparé pour

un groupe de 6 personnes minimum. Le candidat prépare et présente au jury avant le départ un dossier présentant la sortie, sa préparation et sa commercialisation. L'épreuve est suivie d'un entretien.

L'évaluation de cette épreuve s'effectue par un jury en utilisant la grille d'évaluation réglementaire, validée par la FFE.

4 SESSION D'EXAMEN

4.1 Programmation

A. Programmation du test d'entrée et de l'examen général

Les Comités Régionaux d'Equitation et de Tourisme Equestre, CRE / CRTE, enregistrent pour chaque session de tests d'entrée ou d'examen général une Déclaration Unique de Session d'Examen, DUSE.

La FFE valide les DUSE qui constituent le calendrier national.

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales. Elle devra alors inscrire elle-même les candidats concernés. Les droits d'inscription sont fixés par la région organisatrice et lui reviennent après déduction du prélèvement forfaitaire effectué pour la gestion informatique des examens.

La session doit comporter un minimum de 8 inscrits.

Une session peut être organisée pour toutes les UC simultanément ou organisée avec des lieux et jours différents suivant les UC.

Pour des raisons pratiques, les 3 épreuves de QCM de l'examen général des UC 2, 3 et 4 peuvent être réunies en un questionnaire de 30 questions que les candidats passent lors de la journée d'examen. Durée 30 minutes pour l'ensemble du questionnaire.

B. Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 6

Chaque session d'épreuve professionnelle doit être enregistrée sur le site ffe.com par le centre de formation qui l'organise sur internet au plus tard 15 jours avant son organisation.

4.2 Centre d'examen

Le centre d'examen est responsable de l'organisation générale de la session : accueil, affichage, horaires, public de cavaliers, chevaux, ateliers, matériel, terrains, salles...

Mémento pour l'organisateur en annexe 10.8.

Propositions d'horaires en annexe 10.9.

4.3 Jury

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.

A. Test d'entrée

Le jury est composé de deux membres minimum ; il est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Le DTN ou son représentant est membre de droit de ce jury.

B. Examen général

Le Jury des sessions d'examen est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Il comporte :

- ◆ le président de jury : le DTN ou son représentant
- ◆ un représentant de la DTN
- ◆ deux dirigeants d'établissements labélisés centre de tourisme équestre, dont un formateur ATE
- ◆ des personnes qualifiées : GTE, ATE, BPJEPS TE, vétérinaires, maréchal ferrant...

Le jury d'une épreuve certificative de l'examen général doit être composé au minimum de deux membres.

Pour l'UC 5 – bourrellerie et matelotage, un jury composé de deux membres peut évaluer simultanément 2 candidats chacun sur un test.

Le président du jury, s'il est formateur, ne doit pas avoir de candidat issu de son centre de formation dans la session.

C. Épreuve Professionnelle

Le jury proposé sur la DUSE est validé par la FFE. Il doit figurer sur la liste fédérale des juges agréés pour l'évaluation de l'UC 6 et ne peut pas être le formateur du candidat.

Un représentant de la DTN est membre de droit de ce jury.

4.4 Candidats

A. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen général le candidat doit :

- ♦ être titulaire de la licence fédérale en cour de validité,
- ♦ avoir un livret de formation dûment validé des volumes horaires prescrits pour les modules de formation et le stage de mise en situation professionnelle.

B. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle

- ♦ être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours de validité,
- ♦ être titulaire des 5 premières UC : avoir réussi l'examen général.

C. Modalités d'inscription

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales aux tests ou à l'examen général. Dans ce cas, elle devra inscrire elle-même les candidats concernés.

- ♦ Test d'entrée

Pour le test d'entrée, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.com par l'intermédiaire d'une structure adhérente. Les pièces justificatives doivent être envoyées à la FFE par courrier **15 jours au plus tard avant la date de la session.**

- ♦ Examen général

Pour l'examen général, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.com par l'intermédiaire d'un centre de formation agréé ATE, les pièces justificatives doivent être envoyées à la FFE par courrier **15 jours au plus tard avant la date de la session.**

- ♦ Épreuve professionnelle

Le candidat doit être inscrit sur le site ffe.com par le centre de formation en même temps que la création de l'épreuve et au plus tard 15 jours avant son organisation.

4.5 Evaluation

Toutes les épreuves sont des UC évaluées obligatoirement sur une grille d'évaluation réglementaire qui en précise les critères. L'évaluation se finalise par un verdict acquis / non acquis. Le déroulement des épreuves certificatives doit être conforme au règlement de l'examen.

Le candidat doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte et adaptée.

Protection céphalique et **protège dos** obligatoires pour les épreuves à cheval.

4.6 Résultats

A. Test d'entrée

Chacune des trois UC doit être acquise pour que le test soit acquis.

Dans le cas où le test est acquis, le jury définit les volumes de formation individuels en prescrivant éventuellement des allègements ou des renforcements de formation par rapport aux volumes recommandés.

Les résultats officiels sont enregistrés par le **CRE / CRTE** sur internet grâce à son code examinateur dans les 10 jours suivant la session.

Le PV de résultat papier avec les signatures des membres du jury et les grilles d'évaluation doivent parvenir à la FFE dans le même délai.

La validité du test d'entrée en formation pour permettre l'entrée en formation est d'un an à compter du jour de la session. Les UC acquises restent valables pendant un an.

La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite aux UC concernées ou au test d'entrée.

B. Examen général

Le CRE / CRTE valide les résultats des sessions d'examen général sur le site internet de la FFE dans les 10 jours suivant la session grâce à son code examinateur.

Le **PV spécifique de l'UC1** et le PV général de l'examen – papiers – signés des membres du jury et accompagnés des grilles d'évaluation doivent être envoyés à la FFE dans le même délai.

La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite pour les UC concernées. **Pour l'UC 1, des attestations partielles de réussite pourront être délivrées pour les parties acquises. Validité d'une partie de l'UC 1 : un an.**

La validité d'une UC validée dans sa totalité est de 5 ans.

C. Épreuve professionnelle

Le jury valide les résultats sur le site internet de la FFE dans les 10 jours suivant l'épreuve grâce à son code examinateur personnel. Le jury doit envoyer son Procès Verbal et le résultat écrit de son évaluation porté sur la grille d'évaluation dans les 10 jours à la FFE.

En cas de réussite à cette épreuve, le diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre sera envoyé par la FFE au candidat.

5 GRILLES D'ÉVALUATION

Lieu / Date :						
Nom du candidat / Prénom :						
Allure	N°	Exercice	Evaluation	+	-	Commentaires
Bloc 1	1	Montoir à gauche sans avantage, cercle de 3 m	Aisance, immobilité			
Bloc 2 Trot	2	Plan ascendant de 30° min sur 5 minimum Plan descendant de 30° min sur 5 minimum	Equilibre, stabilité Equilibre, stabilité			
	3	A 4m du plan descendant, une 1 ^{ère} branche basse suivie perpendiculairement sur un arc de cercle de 2 m de rayon, d'une seconde branche basse, 0,4 m au dessus du garrot	Aisance, équilibre, précision			
Bloc 3 Galop	4	Reculer de 2 mètres dans un couloir de 1 m de large	Fluidité, correction des aides			
	5	A 15m, départ au galop à gauche du pas dans zone matérialisée 8m x 2m	Précision, équilibre, bon pied, fixité			
	6	Slalom de 5 piquets, intervalle de 8m, sans changement de pied, suivi d'un ¼ de cercle de 10 m de rayon Ligne de 60m délimitée par 2 PO, bordure maraîchère 8m x 1m, désaxée de 3m au milieu, PO	Contrôle, fluidité, équilibre			
	7	A partir du pas, départ au galop à droite dans zone matérialisée 8m x 2m A 10m, tronc, hauteur 1m	Précision, équilibre, fluidité			
	8	A 12 m, contre-bas de 0,9 m comportant à 6m un PO directionnel : piquet intérieur dans l'axe du bord extérieur du contre-bas	Stabilité, équilibre, aisance, précision			
	9	Bordure maraîchère, longueur 8 m, largeur 0,6 m	Précision, aisance			
Pas	10	A 18m en ligne droite, maniabilité orientée à 45° par rapport à l'axe de progression	Précision, fluidité, équilibre			
	11	A 15m, haie de 0,9m Barrière type passage à niveau	stabilité, équilibre, liant			
Bloc 4 En main	12	Plan ascendant de 30° min sur 5 m minimum Plan descendant de 30° min sur 5 m minimum A 4m du plan descendant, 1 ^{ère} branche basse, 2 ^{ème} branche basse	Aisance, équilibre			
	13	Reculer de 3m dans un couloir de 1 m de large Contre-bas de 0,8m Contre-haut de 0,8m	Positionnement, aisance			
Bloc 5 Cheval de main Pas Trot	Avec un cheval de main en filet : conduire un cheval en main en gardant impérativement l'épaule du cheval de main à hauteur de la jambe du cavalier					
	14	Plan ascendant de 30° min sur 5 m minimum Plan descendant de 30° min sur 5 m minimum	Aisance, positionnement			
	15	Slalom à 5 piquets, intervalle de 8m	Contrôle, précision			
Total + et -						
Critères d'ensemble :	Attitude, fonctionnement et aisance du cavalier : + / -					
	Emploi des aides : + / -					
	Réalisation des contrats, technique du cavalier : + / -					
2 chutes : Non acquise <input type="checkbox"/>			Non réalisation de la totalité du parcours : Non acquise <input type="checkbox"/>		Attitude dangereuse : Non acquise <input type="checkbox"/>	
Résultat UC 1 :			<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise	
Commentaires :						
Si Acquis avec allègements ou renforcements de formation : <input type="checkbox"/> non // <input type="checkbox"/> oui Si oui lesquels :						
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature			Jury 2 Nom Prénom : N° de licence : Signature			

Lieu / Date :

Le temps de l'épreuve est de : minutes / Test NA à partir de : minutes

*6 balises trouvées ou + = A / Moins de 6 balises trouvées = NA

N°	Noms Prénoms	Temps	A / NA	Balises*	A / NA	UC 2 A/NA	Si l'épreuve est acquise, préciser : 1 Renforcements ou allègements prescrits 2 Nature exacte 3 Sur quel(s) module(s) ?
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

Pdt du jury Nom :
Prénom :
N° de licence :
Signature

Jury 2 Nom :
Prénom :
N° de licence :
Signature

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

L'UC 3 consiste pour le candidat en un exposé et un entretien avec le jury de 20 minutes. Le candidat expose son projet professionnel maximum 10 minutes, puis le questionnement du jury porte sur la motivation du candidat et sa connaissance du milieu et des activités du tourisme équestre en France, du métier d'accompagnateur équestre, de la formation et de l'examen ATE.

Durée de présentation et d'échange : 15 minutes.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Expose un projet professionnel réfléchi, construit et cohérent			
Décrit le métier d'accompagnateur de tourisme équestre avec réalisme			
Connaît la formation ATE et son organisation			
Connaît le milieu du tourisme équestre			
S'exprime avec un langage correct et professionnel			
TOTAL + ET -			
Résultat de l'UC 3 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non Acquise			
Si l'UC 3 est acquise, donne-t-elle lieu à des allègements ou des renforcements de formation ? : OUI / NON Quoi et dans quel module ?			
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature		Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature	

ÉLÈVE	Nom / Prénom :
CENTRE DE FORMATION	
FORMATEUR	Nom / Prénom / N° de licence :

Situation de validation

Le candidat :

- Encadre en présence de son formateur tout ou portion de 15 minutes minimum d'une sortie en extérieur d'une heure minimum pour un groupe de 6 cavaliers qu'il a préparé.
- Puis s'entretient 10 minutes environ avec son formateur qui évalue cette épreuve.

L'ensemble des critères doit être validé pour que le formateur valide les exigences préalables à la mise en situation pédagogique d'accompagnement.

Epreuve	Critères		+	-	Commentaires
Séquence d'accompagnement d'une sortie de 6 cavaliers Minimum 15 minutes	Conduite de situations d'accompagnement en sécurité	Organise et conduit une sortie en extérieur en sécurité			
		Encadre le groupe et donne des consignes pour sa sécurité			
		Veille au respect de la cavalerie des règles et des contraintes			
Entretien avec le formateur : 10 minutes	Connaissance des publics	Connaît les principales caractéristiques des différents publics et des niveaux			
	Sécurité des pratiquants et des tiers	Connaît les principes de prise en compte de la sécurité active et passive dans le cadre des activités équestres : port des équipements de protection, comportement des chevaux, cohabitation avec les autres usagers des chemins et des routes			
		Maîtrise les procédures d'alerte et de secours en cas d'accident,			

Observations :

Résultat de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique d'accompagnement :
 Validée Non Validée

Date :
Emargement du formateur





5.3 Grilles pour l'examen général de l'ATE

A. UC 1.1 – Technique Equestre Professionnelle Présentation en main ou embarquement

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Le candidat tire au sort un sujet sur deux possibles :

Présentation en main d'un cheval de tourisme équestre OU équipe, embarque et organise le transport d'un équidé.

Pour ces deux tests, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

Sujet 1 : Présentation en main

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter un cheval en main en filet, à l'arrêt, au pas et trot : type Modèle et Allures, en ligne droite ou en triangle.

Sujet 2 : Embarquement

Le candidat dispose de 10 minutes pour équiper et embarquer un équidé dans un camion ou un van.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Réglage des harnachements et des protections			
Positionnement, cohérence, sécurité			
Clarté des demandes			
Justesse des gestes techniques			
Efficacité, précision			
Qualité du travail présenté			
TOTAL + ET -			
Résultat de l'UC 1.1 :	<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise

Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature	Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature
---	--

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15 minutes. Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre. **A la disposition du candidat sur l'aire d'évolution : barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC, un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), et si possible des obstacles naturels – tronc, fossé, plans inclinés. Pour mettre en place les dispositifs, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.**

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Positionnement, clarté des demandes, utilisation des outils			
Précision du travail, des tracés, des transitions			
Contrôle, efficacité, sécurité			
Harmonie, fluidité, liant			
Attitude du cheval, locomotion			
Qualité et Intérêt du travail présenté			
TOTAL + ET -			
Commentaires :			
Résultat de l'UC 1.2 :			
		<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise

Pdt du jury Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Jury 2 Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom

Durée : 15 minutes de détente montée et 10 minutes de parcours. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du parcours imposé. Puis il déroule le parcours conforme aux normes techniques précisées dans la grille d'évaluation et au plan du parcours affiché (seuls les blocs de difficultés peuvent être intervertis pour mettre en place un parcours adapté à la configuration du terrain d'examen). Cette épreuve se déroule en deux phases : une par la présentation des difficultés en selle et avec cheval en main, une autre par la présentation des difficultés avec cheval de main. Le candidat doit pouvoir disposer d'une minute environ pour prendre le cheval de main et se rendre avec lui à la difficulté 28

DETENTE MONTEE						
Critères d'évaluation de la détente		+	-	Commentaires		
Préparation du cheval Cohérence efficacité et justesse du travail présenté						
PARCOURS IMPOSE						
Allure et Bloc	N°	Difficultés	Evaluation	+	-	Commentaires
Bloc 1 Trot	1	Trot en équilibre : sur plan ascendant de 30°, en passage de 3 branches basses - environ 20 cm au dessus du garrot	Equilibre, stabilité liant, précision			
	2	Plan descendant de 30° sur 10 m minimum au trot assis	Liant, stabilité			
	3	A 15 m, bordure maraîchère : longueur 8m, largeur 0,6 m	Précision			
	4	Arrêt à la sortie de la bordure maraîchère	Correction, précision			
Bloc 2 Galop	5	Reculer de 3m dans un couloir de 0,90 m, repartir au pas	Correction, rectitude, fluidité			
	6	À 15 m, départ au galop du pas dans une zone matérialisée de 8 m x 2 m	Précision, sobriété			
	7	A 15 m, slalom de 5 piquets, intervalle 8 m, sans changement de pied	Précision, fluidité			
	8	Transition au trot	Fluidité			
	9	Départ au galop à gauche	Sobriété, fluidité			
	10	Ligne de + ou - 50 m délimitée par PO	Contrôle			
	11	Bordure maraîchère longueur 8 m, largeur 0,6 m	Précision			
	12	A la sortie, ½ cercle matérialisé de 20 m de rayon, au contre-galop	Précision, équilibre, fluidité			
	13	Transition Galop-Pas	Précision, correction			
Pas	14	A 13 m, maniabilité au dans un labyrinthe, déplacement hanches et épaules, largeur 0,9 m, barres surélevées	Précision, correction des aides			
	15	Barrière type passage à niveau	Aisance			
Bloc 3 En main	16	Descendre à droite, cheval immobile dans un cercle de 2,50m	Aisance			
	17	Passage en main d'un tronc d'arbre de 0,60 m	Aisance, sécurité			
	18	Monter un contre haut en main ou Franchir un fossé, largeur 0,80m	Aisance, sécurité			
	19	Montoir à droite cheval immobile dans un cercle de 2,50m	Aisance, sécurité			

Bloc 4 Galop	20	Départ au galop à droite dans une zone matérialisée de 8 m x 2	Précision, sobriété		
	21	Contre-bas au trot ou au galop hauteur environ 1 m	Stabilité, équilibre, liant		
	22	Franchissement d'un tronc ou d'une stère environ 1 m -5 foulées maximum entre les difficultés 13 et 14	Stabilité, équilibre, liant Précision		
	23	A 15 m, bordure maraîchère, longueur 8 m, largeur 0,6 m au galop à droite	Précision		
	24	A la sortie, ½ cercle matérialisé de 20 m de rayon, au contre-galop	Précision, équilibre, fluidité		
Immobilité	25	Transition au pas puis repartir au trot	Correction, fluidité Franchise sobriété		
	26	A partir du trot, Arrêt progressif dans un cercle de 2.5 m	Précision		
Avec un cheval de main en filet : conduire sur + de 50m un cheval en main en gardant impérativement l'épaule du cheval de main à hauteur de la jambe du cavalier					
Bloc 5 Cheval de main	27	Au pas Plan ascendant ou descendant 30° min sur 10 m minimum ou Passage de gué	Positionnement, aisance, contrôle		
	28	Au trot Slalom à 5 piquets intervalle de 8m	Positionnement, aisance, contrôle		
	29	Arrêt dans un cercle de 2,5m. Descente du cheval. Immobilité	Aisance, immobilité, sécurité		
TOTAL + ET -					
Critères d'ensemble :					
Attitude, le fonctionnement et aisance du cavalier					
Emploi des aides :					
Réalisation des contrats, technique du cavalier.					
2 chutes : non acquise <input type="checkbox"/>		Non réalisation de la totalité du parcours : non acquise <input type="checkbox"/>		Attitude dangereuse : Non acquise <input type="checkbox"/>	
Résultat de l'UC 1.3 :			<input type="checkbox"/> Acquis	<input type="checkbox"/> Non acquise	
Commentaires :					
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature			Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature		



Grilles pour l'examen général de l'ATE
UC 1.4 – Technique Equestre Professionnelle
Entretien

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Durée : 10 minutes à l'issue de l'UC1.3.

Pour que l'UC 1.4 soit acquise, il faut que les 3 sous-parties de cette UC soient acquises.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
UC 1.1 : Partie présentation en main ou embarquement			
Évalue et explicite sa présentation ou son embarquement			
Évalue le comportement et les aptitudes du cheval pour la présentation ou l'embarquement			
Propose des objectifs de travail à moyen terme			
Propose des situations de travail pour les atteindre			
Expression, langage professionnel			
Résultat partie UC 1.4.1 :		<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
UC 1.2 : Partie travail en longe			
Évalue et explicite son travail			
Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, en particulier pour un usage par le public			
Propose des objectifs de travail à moyen terme			
Propose des situations de travail pour les atteindre			
Expression, langage professionnel			
Résultat partie UC 1.4.2 :		<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
UC 1.3 : Partie détente montée et parcours en terrain varié			
Évalue et explicite son travail			
Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, en particulier pour un usage par le public			
Propose des objectifs de travail à moyen terme			
Propose des situations de travail pour les atteindre			
Expression, langage professionnel			
Résultat partie UC 1.4.3 :		<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Résultat Général UC 1.4 :			
Résultat Général UC 1.4 :		<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :			

Pdt du jury Nom Prénom :

N° de licence :

Signature

Jury 2 Nom Prénom :

N° de licence :

Signature

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Le candidat doit réussir les deux parties des épreuves de soins et de maréchalerie avec leurs entretiens et répondre à un QCM de 10 questions.

Epreuve de soins 15 minutes (entretien compris)

Le candidat tire au sort une question dans chaque série, pratique : 1-12, et connaissances : 13-32.

Durée de l'épreuve : 15 minutes.

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 Doucher les membres | 13 Gonfles |
| 2 Poser des bandes de repos | 14 Blessures de harnachement |
| 3 Examiner les membres et tendons | 15 Traumatismes oculaires |
| 4 Relever la température rectale | 16 Boiteries basses/Clou de rue |
| 5 Relever la fréquence respiratoire | 17 Tendinite/Entorse/Claquage |
| 6 Relever la fréquence cardiaque | 18 Fatigue aiguë/Abattement |
| 7 Apprécier l'aspect des muqueuses | 19 Anémie |
| 8 Examiner et entretenir les pieds | 20 Déshydratation |
| 9 Vermifuger par voie orale | 21 Intoxication |
| 10 Contenir un cheval Techniques de contention | 22 Coliques |
| 11 Reconnaître et apprécier la qualité des différents aliments | 23 Diarrhée |
| 12 Contrôler le signalement et les vaccinations | 24 Obstruction de l'œsophage |
| | 25 Échauboulure/Allergies |
| | 26 Envenimation |
| | 27 Coup de chaleur |
| | 28 Hémorragies |
| | 29 Plaies superficielles/profondes |
| | 30 Myosites |
| | 31 Fourbure |
| | 32 Coup de froid |

N°question	Intitulé des opérations	+	-	Commentaires
Résultat de la partie soins :		<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :				
Epreuve de maréchalerie : 15 minutes				
Le candidat évalue l'état de la ferrure d'un équidé puis détermine et met en œuvre les actions à réaliser en accord avec le jury (enlève et remet un fer, dépannage élémentaire). Au cours de cette action, le jury pourra questionner le candidat sur : le fonctionnement du pied, le matériel de maréchalerie, la composition d'une trousse de secours de maréchalerie.				
Résultat de la partie maréchalerie :		<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :				
QCM de 10 questions / Acquis = 7 bonnes réponses minimum				
Résultat de la partie QCM		<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise
UC acquise si les 3 parties sont acquises				
Résultat de l'UC 3 :		<input type="checkbox"/> Acquise		<input type="checkbox"/> Non Acquise
Pdt du jury Nom :		Jury 2 Nom :		
Prénom :		Prénom :		
N° de licence :		N° de licence :		
Signature		Signature		

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Partie 1 : Entretien de 20 minutes débutant par la réponse à 10 questions

Durée de l'entretien : 20 minutes : Le candidat tire au sort 1 question qu'il expose pendant 10 minutes environs. Le jury ouvre ensuite le questionnement en s'appuyant sur les autres thématiques.

- 1) Circulation d'un groupe de cavaliers conformément aux différents codes et règles d'usage et de sécurité. (En référence aux différents codes et règlements administratifs et en accord avec les pratiques couramment admises)
- 2) Les différentes responsabilités de l'accompagnateur de TE. (En référence aux textes réglementaires et en citant des exemples de jurisprudence en terme de responsabilité civile et pénale)
- 3) Les différentes obligations des établissements ouverts au public. (En référence aux textes réglementaires et en citant des exemples)
- 4) Intendance et budget d'une randonnée. (En référence aux charges liées à l'organisation et aux produits)
- 5) Les organismes en relation avec l'entreprise de TE ; (Énonce les principaux organismes et connaît leur rôle)
- 6) La comptabilité et la gestion d'une TPE. (En référence aux règles de comptabilité et de gestion, connaît le nom des documents comptables et leur rôle).
- 7) Commercialisation. (Connaît les principaux moyens de communication commerciale. Identifie les différents réseaux de commercialisation),
- 8) FFE CNTE CRE CRTE. (Définit les rôles et les interactions)
- 9) Réglementation transport. (Le CAPTAV, la FIMO, la réglementation du temps de conduite)
- 10) TREC. (Présentation de la discipline, les différents tests, jugement et classement, les différents niveaux)

N° de question	Critères	+	-	Commentaires
	Justesse des connaissances			
	Clarté de l'expression et langage professionnel			
Ouvertures sur d'autres thématiques	Critères	+	-	Commentaires
Autres thématiques abordées :	Justesse des connaissances			
	Clarté de l'expression et langage professionnel			

Résultat de la partie 1 entretien: Acquis Non Acquis

Commentaires :

Partie 2 : QCM de 10 questions / Acquis = 7 bonnes réponses minimum

QCM sur l'environnement professionnel du tourisme équestre, les connaissances générales et la gestion d'une TPE

Résultat de la partie 2 QCM : Acquis Non Acquis

Résultat de l'UC 4 : Acquis Non Acquis

Pdt du jury Nom :
Prénom :
N° de licence :
Signature

Jury 2 Nom :
Prénom :
N° de licence :
Signature

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit :

- ♦ réussir l'épreuve pratique de matelotage de 10 minutes dans laquelle le candidat effectue à la demande du jury un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage.
- ♦ réussir l'épreuve pratique de bourrellerie de **15** minutes dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

Partie 1 : Matelotage

Exercice	Critères	+	-	Commentaires
Effectuer un nœud d'attache Installer une ligne d'attache	Nœuds réalisés correctement Ligne installée correctement Points d'attache réalisés			
Effectuer d'autres nœuds	Description ou démonstration de différents nœuds et de leur usage			
Résultat de la partie Matelotage : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non Acquise				
Commentaires :				

Partie 2 : Bourrellerie

Décrire les outils et accessoires de bourrellerie	Connaissance des outils et de leur utilisation			
Effectuer une réparation simple	Bonne pratique de la couture à deux aiguilles et / ou de la pose d'un rivet			
Résultat de la partie Bourrellerie : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non Acquise				
Commentaires :				

Résultat de l'UC 5 : Acquise Non Acquise

Pdt Jury Nom prénom : N° de licence : Signature	Jury 2 Nom prénom : N° de licence : Signature
--	--

Lieu / Date :				
Nom du candidat / Prénom :				
Compétences évaluées	Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Prépare l'itinéraire et le reconnaît pour assurer l'agrément et la sécurité des pratiquants	Qualité de la préparation Rédige une feuille de route Rédige et présente un document préparatoire sur la sortie, sa préparation, et les aspects liés à sa commercialisation			
Accueille et informe le public sur la sortie prévue	Qualité de l'accueil et des informations données Attitude professionnelle			
Prépare les équidés et l'équipement nécessaires à l'activité prévue	Préparation et vérification de la cavalerie et du matériel			
Évalue le niveau de la clientèle et attribue les équidés en fonction	Qualité du questionnement Pertinence de l'évaluation et de l'attribution ou de la réattribution			
Donne aux cavaliers les consignes relatives au déroulement de la sortie, à la sécurité , à la circulation et à la préservation de l'environnement traversé	Donne des consignes claires et utiles aux cavaliers			
Adapte sa sortie au niveau des cavaliers et prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité et l'agrément du groupe	Conduit la randonnée dans le respect de la sécurité et de l'agrément des cavaliers Attitude professionnelle dans les différentes phases de la sortie - accompagnement, halte			
Assure la sécurité des chevaux lors de la halte et des arrêts, lignes d'attache et / ou paddocks	Organise les haltes et les arrêts pour l'agrément des cavaliers et des chevaux et dans le respect de la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés			
Se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...	Comportement professionnel à tout moment Donne des consignes claires et précises aux pratiquants et les fait respecter			
Gère la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé Indique les changements d'allure, de vitesse et de direction	Respecte l'itinéraire et le programme Prend la décision d'adapter son itinéraire si les circonstances le nécessitent Comportement professionnel adapté et correct avec les tiers et les cavaliers à tout moment Donne des consignes adaptées Contrôle le groupe et son déplacement			

	Prépare et anime son activité Attitude conviviale dans les différentes phases de la sortie			
Analyse l'environnement, la faune, la flore et les cultures locales et transmet leur connaissance et leur respect S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques	Connaît et informe des caractéristiques faunistique et floristique des régions traversées Connaît et informe de caractéristiques historiques, culturelles et économiques			
Prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité du groupe	Prend les décisions opportunes et procède aux adaptations nécessaires pour la sécurité des pratiquants, tiers et équidés Met en œuvre les procédures adaptées aux circonstances			
Clôture sa sortie, en fait le bilan avec ses cavaliers, prend congé	A une relation professionnelle et commerciale avec ses cavaliers			
Tout manquement à la sécurité ou attitude dangereuse de la part du candidat et tout ce qui amène le jury à intervenir pour la sécurité du groupe, des chevaux ou des tiers constitue une faute grave justifiant un résultat « Non acquise » à cette épreuve.				
Résultat de l'UC 6 Épreuve professionnelle : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non Acquise				
Commentaires :				
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature				

6 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Tout ou partie de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre peut être obtenu par Validation des Acquis de l'Expérience / VAE.

6.1 Conditions

Pour qu'une demande de VAE soit recevable le demandeur doit :

- ♦ justifier d'un volume horaire équivalant à 2 400 h sur un minimum de 36 mois cumulés en relation avec le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ♦ disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours / AFPS ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 / PSC1,
- ♦ être détenteur d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité.

6.2 Dossier

Le demandeur doit se procurer un dossier à la FFE et le renseigner. Ce dossier doit parvenir en 3 exemplaires au moins 60 jours avant la commission fédérale d'étude des dossiers de VAE qui se réunit au moins une fois par an.

L'étude se basera sur des fiches descriptives d'activité auxquelles le candidat pourra joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces qu'il jugerait utiles pour justifier de son expérience et de ses compétences.

6.3 Critères

Le jury examine le dossier au regard de :

- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences d'Accompagnateur de Tourisme Equestre** : accueil et gestion d'une clientèle, accompagnement de promenades et randonnées avec ou sans nuitées, prise en compte des caractéristiques du public, du contexte, du niveau des cavaliers, animations et agrément des groupes en rapport avec la nature, préparation des itinéraires et des étapes en assurant la sécurité des pratiquants des chevaux et des tiers,
- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences techniques** : préparation et valorisation d'une cavalerie d'équidés destinés au tourisme, résultats en compétition officielle de TREC, expérience de pratique équestre et niveau justifié : Galops, Degrés,
- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences pratiques** : soins courants aux équidés, aménagement et entretien de leur espace de vie, prophylaxie et soins, maladies, traumatismes et plaies courants, maréchalerie, choix, entretien et réparation du matériel,
- ♦ **et ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences administratives** relatives à la gestion d'un établissement : conception d'animations et de randonnées, commercialisation et vente des produits de tourisme équestre, position par rapport à l'environnement institutionnel, juridique et fiscal des établissements de tourisme équestre.

6.4 Décision

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la commission.

La commission peut décider :

- ♦ de valider les 6 UC et d'attribuer le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ♦ de valider 1 à 5 UC qui seront valables 5 ans,
- ♦ de ne valider aucune UC.

7 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Légende

OT : Objectif Terminal. OI : Objectif Intermédiaire. EC : Etre Capable.

7.1 UC 1 : Technique équestre

Modalités de certification

L'UC est scindée en 4 parties devant être acquises indépendamment pour valider l'UC 1.

UC 1.1 : Présentation en main ou embarquement, 10 minutes.

UC 1.2 : Longe, 15 minutes.

UC 1.3 : Détente montée, 15 minutes, et PTV, 10 minutes.

UC 1.4 : Entretien, 10 minutes.

OT 1 : EC de maîtriser les techniques équestres liées aux activités de tourisme équestre

OI-1.1 : EC de manipuler un équidé, le présenter en main, l'équiper, l'embarquer ainsi que d'organiser le transport en sécurité

OI-1.1.1 : EC de manipuler un équidé en main en sécurité

OI-1.1.2 : EC de présenter un équidé en main en sécurité

OI-1.1.3 : EC d'embarquer un équidé dans un van ou un camion en sécurité

OI-1.1.4 : EC d'organiser le transport en sécurité.

OI-1.2 : EC d'assurer le travail pour la préparation, l'entretien ou l'amélioration de la cavalerie destinée au tourisme équestre et de gérer l'effort des équidés

OI-1.2.1 : EC de réaliser le travail d'un équidé non monté à la longe

OI-1.2.2 : EC de détendre et travailler monté un cheval destiné au tourisme équestre

OI-1.2.3 : EC de réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié dont certaines difficultés avec un cheval de main bâti ou non

OI-1.3 : EC d'expliquer le travail d'un cheval et d'évaluer ses capacités et son comportement pour son emploi par le public

OI-1.3.1 : EC de d'évaluer les capacités et le comportement d'un cheval de tourisme équestre

OI-1.3.2 : EC d'expliquer le travail d'un cheval.

7.2 UC 2 : Topographie et orientation

Modalités de certification

QCM de 10 questions et entretien à partir de l'étude d'une portion de carte.

OT 2 : EC de s'orienter et de se déplacer en extérieur

OI-2.1 : EC d'utiliser des notions de topographie et d'orientation pour repérer ou tracer un itinéraire de randonnée sur une carte

OI-2.1.1 : Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles, 1/25.000^e, 1/50.000^e, 1/100.000^e, 1/200.000^e, et évaluer les distances

OI-2.1.2 : EC d'identifier et préparer un itinéraire

OI-2.1.3 : EC d'analyser l'environnement, les curiosités naturelles ou culturelles

OI-2.1.4 : EC d'utiliser des connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine

7.3 UC 3 : Soins des équidés

Modalités de certification

QCM de 10 questions, une épreuve pratique de soins, secourisme équin et alimentation, 15 minutes, et une épreuve pratique de maréchalerie, 15 minutes

OT 3 : EC de gérer une cavalerie : soins, alimentation et ferrures

OI-3.1 : EC d'assurer le maintien de l'intégrité de la cavalerie

OI-3.1.1 : EC d'adapter et de choisir l'alimentation en fonction des activités

OI-3.1.2 : EC d'appliquer des mesures de prophylaxie courantes et les soins usuels, d'établir un diagnostic et d'intervenir dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval

OI-3.1.3 : EC d'apprécier l'état des installations, d'en assurer l'entretien et de mettre en œuvre les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité qui s'imposent

OI-3.1.4 EC d'aménager et d'entretenir l'espace de vie du cheval et d'assurer les soins usuels

OI-3.1.5 : EC de contrôler les tâches d'entretien des litières, paddocks et pâtures

OI-3.2 : EC d'assurer l'entretien et la préservation des pieds du cheval

OI-3.2.1 : EC de remettre un fer et de se dépanner en maréchalerie

OI-3.2.2 : EC de programmer la venue du maréchal ferrant

7.4 UC 4 : Connaissances générales / gestion d'une TPE

Modalités de certification

QCM de 10 questions et un entretien de 20 minutes sur deux questions tirées au sort

OT 4 : EC de mobiliser ses connaissances générales

OI-4.1 : EC de participer à l'organisation, à la promotion et à la gestion des activités de tourisme équestre

OI-4.2 : EC de mobiliser les connaissances institutionnelles et juridiques de son environnement, de la réglementation et celles liées à la sécurité

OI-4.2.1 : EC de mobiliser ses connaissances de la réglementation liées au transport et aux déplacements : code de la route, code rural, réglementation du transport des chevaux

OI-4.2.2 : EC de mobiliser ses connaissances de la réglementation et de l'encadrement du sport, code du sport, ainsi que les règles de sécurité et de prévention des accidents et du sur-accident.

OI-4.2.3 : EC de mobiliser ses connaissances de l'environnement professionnel et institutionnel du tourisme et de l'équitation.

OI-4.3 : EC de participer à la gestion d'une TPE

OI-4.3.1 : EC d'énoncer et d'utiliser les bases de la comptabilité, de la fiscalité et du droit social

OI-4.3.2 : EC de mobiliser ses connaissances des bases de la commercialisation, de l'évaluation de la satisfaction et de la fidélisation

7.5 UC 5 : Utilisation du matériel

Modalités de certification

Une épreuve pratique de bourrellerie, 10 minutes, et une épreuve de matelotage, 10 minutes.

OT 5 : EC d'identifier, d'utiliser et d'entretenir le matériel

OI 5.1 : EC d'assurer la maintenance du matériel

OI-5.1.1 : EC de décrire les différents types d'équipements de randonnée, leur utilisation, leur entretien

OI-5.1.2 : EC de choisir, d'entretenir et d'adapter l'équipement du cheval de randonnée

OI-5.1.3 : EC de vérifier la bonne adéquation du matériel

OI-5.1.4 : EC de conseiller les cavaliers sur un équipement adapté à l'activité

OI-5.1.5 : EC d'assurer l'entretien courant des harnachements et d'effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles

OI-5.2 : EC de choisir et de mettre en œuvre le lieu et le mode d'attache d'un ou de plusieurs chevaux, matelotage

7.6 UC 6 : Mise en situation professionnelle

Modalités de certification

Organisation et conduite autonome d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 6 personnes minimum clientes de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle.

OI-6.1 : EC d'accueillir, d'encadrer, d'animer et d'accompagner un groupe dans des activités de promenade et de randonnées en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

OI-6.2 : EC de préparer, de reconnaître l'itinéraire et de se repérer pour le respecter

OI-6.3 : EC d'assurer la préparation et le déroulement de la randonnée : itinéraire, lieux d'étape, matériel, vitesse de marche, choix des allures, temps d'arrêt et de repos, intendance, équidés et clientèle, budget et moyens

OI-6.4 : EC de gérer les efforts, la locomotion et le mental des équidés pour le respect de leur intégrité

OI-6.5 : EC de transmettre les bases techniques liées à la pratique de la randonnée, topographie et conduite du cheval sur la voie publique, harnachement et préparation du bât, notions de ferrure et de soins d'urgence

8 REFERENTIEL PROFESSIONNEL

8.1 Définition du métier d'Accompagnateur de Tourisme Equestre

Le titulaire de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE exerce le métier d'accompagnateur de promenades et de randonnées équestres.

L'ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, la sécurité des tiers et le respect de l'environnement.

L'accompagnateur de tourisme équestre exerce ou peut être amené à exercer les fonctions suivantes :

- ◆ **Accueil** : Accueil, encadrement et animation d'un groupe dans une structure proposant des activités de promenades et de randonnées équestres.
- ◆ **Encadrement de sortie** : orientation, accompagnement de cavaliers en extérieur sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.
- ◆ **Gestion et entretien de la cavalerie** : gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés pour le respect de leur intégrité, alimente, soigne et entretient les pieds des équidés, travail et valorisation des équidés.
- ◆ **Entretien et maintenance du matériel** : choix entretien et réparation de bourrellerie, de matelotage, d'infrastructure.
- ◆ Participation à la Gestion d'une TPE.
- ◆ Organisation et promotion des activités de tourisme équestre.

8.2 Fonctions et activités exercées

A. Dans la fonction d'encadrement

- ◆ Evalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées,
- ◆ encadre la randonnée ou la promenade et la préparation des équidés en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ assure le déroulement de la randonnée préparée : respect de l'itinéraire, vitesse de déplacement, choix des allures, temps d'arrêt et de repos et s'adapte aux situations imprévues,
- ◆ transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée et à la conduite de l'activité :

- ◆ consignes de sécurité, distance, emplacement, allures... conduite du cheval en extérieur et sur la voie publique,
- ◆ topographie,
- ◆ harnachement et préparation du bât,
- ◆ notions de ferrure et de soins d'urgence.

B. Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés

- ◆ Assure la formation et le travail des équidés de promenade et de randonnée,
- ◆ effectue les soins pendant tout le déroulement de la promenade et de la randonnée,
- ◆ décèle les pathologies courantes pouvant apparaître et plus particulièrement lors d'activités de randonnée et prend les mesures appropriées : les boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses, myosites, coliques etc.
- ◆ prévient l'apparition des blessures de harnachement et les accidents d'attache,
- ◆ prend des précautions dans l'installation des équidés en étapes et assure l'alimentation et l'abreuvement,
- ◆ assure le convoyage des équidés.

C. Dans la fonction d'accueil

- ◆ Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène,
- ◆ est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations,
- ◆ se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- ◆ se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.

D. Dans la fonction d'animation

- ◆ Développe l'aspect touristique de la randonnée : visites de sites, spectacles locaux...
- ◆ développe les aspects liés à la connaissance et au respect de la faune et de la flore lors de la randonnée,
- ◆ s'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques,
- ◆ organise et anime les soirées,
- ◆ évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations.

E. Dans la fonction de gestion

- ◆ Gère la clientèle : organisation et répartition selon âge, niveau, motivation...
- ◆ gère les équidés : répartition du travail et du repos,
- ◆ assure le renouvellement des équidés, vente-achat, et se préoccupe de leur devenir,
- ◆ assure la préparation et le déroulement de la randonnée : itinéraire, lieux d'étape, matériel, temps d'arrêt et de repos, intendance, équidés et clientèle, budget et moyens,
- ◆ assure la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ possède des compétences minimales lui permettant de participer à la gestion d'une TPE.

Le détenteur de l'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux consignes de sécurité.

9 FICHE RNCP

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Accompagnateur de tourisme équestre

Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Fédération Française d'Equitation Président de la FFE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'accompagnateur de tourisme équestre exerce les activités suivantes :

- 1) Il accompagne en autonomie des cavaliers en extérieur sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- 2) Il gère une cavalerie pour le respect de son intégrité physique et mentale : alimentation, soins, entretien des pieds. Il travaille les équidés, gère leurs efforts et contribue à valoriser et sécuriser la cavalerie de tourisme équestre dont il a la charge,
- 3) Il assure la maintenance du matériel qu'il utilise et des installations. Il assure l'organisation et la promotion des activités de tourisme équestre et participe à la gestion d'une TPE.

L'accompagnateur de tourisme équestre atteste les compétences suivantes :

1) Fonctions d'encadrement :

- Évalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées,
- Prépare et encadre en autonomie la randonnée ou la promenade et la préparation des équidés en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers et la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel (agriculteurs, forestiers),
- Assure le déroulement de la promenade ou de la randonnée : respect de l'itinéraire, vitesse de déplacement, choix des allures, temps d'arrêt et de repos et s'adapte aux situations imprévues,
- Identifie les situations incidentaires ou accidentelles et adapte son activité. Porte assistance, met en œuvre les procédures d'alerte et de secours en cas de besoin et prévient le sur-accident,
- Transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée et à la conduite de l'activité : consignes de sécurité : distance, emplacement, allures... ; conduite du cheval en extérieur et sur la voie publique.

2) Fonctions d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés :

- Assure la formation et le travail des équidés de promenade et de randonnée,
- Est responsable des soins, de l'alimentation et de l'abreuvement au quotidien et pendant le déroulement de la promenade et de la randonnée,
- Prévient, décèle et prend les mesures appropriées pour les pathologies courantes pouvant apparaître : boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses, myosites, coliques, blessures de harnachement...
- Met en œuvre l'installation des équidés en étapes,
- Assure le convoyage des équidés.

3) Fonctions d'accueil

- Renseigne et accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène,
- Est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations,
- Se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.

4) Fonctions d'animations :

- S'informe sur les aspects culturels et économique des régions traversées, en communique les principales caractéristiques et développe l'aspect touristique de la randonnée (visites de sites, spectacles locaux...)
- Développe les aspects liés à la connaissance et au respect de la faune et de la flore lors de la randonnée,
- Organise et anime les soirées,
- Évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations.

5) Fonctions de gestion

- Gère la clientèle (organisation et répartition selon l'âge, le niveau, la motivation, ...) ; les équidés (répartition du travail et du repos),
- Assure le renouvellement des équidés (vente-achat) et se préoccupe de leur devenir,
- Assure la préparation et le déroulement de la randonnée : intendance (équidés et clientèle), budget et moyens,
- Participe à la gestion d'une TPE.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant généralement du secteur agricole, certaines étant cependant rattachées au régime général. Les structures sont dans la plupart des cas indépendantes mais peuvent être rattachées à un organisme (municipalité, centre de vacances, comité d'entreprises privées...).

La FFE recense 3000 établissements et associations équestres proposant des activités de Tourisme Equestre.

Salarié ou dirigeant, dans des entreprises de type agricole, sportif ou commercial :

- Salarié à durée indéterminée, à temps plein ou temps partiel : l'accompagnateur de tourisme équestre peut travailler à temps plein dans des structures ayant une activité régulière de tourisme équestre ou exercer à temps partiel en ayant une deuxième activité professionnelle qui le laisse disponible les jours ou périodes ouvrables au public consommateur de loisirs (week-end, vacances scolaires...),
- Salarié travailleur occasionnel : embauché à durée déterminée pour une saison correspondant à une activité précise (vacances scolaires, saison estivale...). L'activité peut donc donner lieu à un cumul d'emplois saisonniers,
- Dirigeant de structure : L'ATE peut diriger son entreprise de Tourisme équestre,

- **Activité complémentaire** : Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le métier d'accompagnateur de tourisme équestre peut venir compléter une activité principale agricole et/ou touristique (production animale ou végétale, table d'hôtes, gîtes, autre pratique sportive ou de loisirs comme VTT, canoë kayak...).

Cette situation s'applique tant aux dirigeants exploitants qu'aux salariés et pour ces derniers, cela peut être le moyen de leur garantir un emploi à l'année.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- **G1204** : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives et donc des Activités Equestres est une profession réglementée par le Code du sport article L212-1.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 6 UC. Lorsque le candidat a acquis les UC 1, 2, 3, 4, 5, il peut se présenter à l'UC 6 dite épreuve de mise en situation professionnelle.

- UC 1 : Technique équestre professionnelle
- UC 2 : Topographie, orientation
- UC 3 : Soins aux chevaux et maréchalerie
- UC 4 : Connaissances générales et gestion d'une TPE
- UC 5 : Matelotage et bourrellerie
- UC 6 : Épreuve professionnelle d'accompagnement

Pour la VAE, le jury va examiner l'expérience présentée dans le dossier, téléchargeable sur le site ffe.com à renseigner au regard de ce qui se réfère à des compétences :

- De préparation et d'accompagnement de promenades et randonnées avec ou sans nuitées, en assurant la sécurité des pratiquants des chevaux et des tiers,
- Techniques : travail et valorisation de la cavalerie, expérience équestre...
- Pratiques : soins maintenances maréchalerie, réparation du matériel,
- Administratives : gestion, conception et commercialisation de produits de tourisme équestre.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Conditions d'inscription à la certification :

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant : oui

Composition des jurys :

- Directeur Technique National (DTN) ou son représentant,
- Conseiller Technique Régional du ministère de la jeunesse et des sports,
- Deux dirigeants d'établissements équestres qualifiés adhérant à la FFE et proposant des activités de tourisme équestre, dont un formateur ATE,
- Des professionnels du Tourisme Equestre qualifiés (guide de TE, ATE),
- Des professionnels qualifiés (vétérinaire, maréchal ferrant).

En contrat d'apprentissage : non

Après un parcours de formation continue : oui

Composition des jurys : idem

En contrat de professionnalisation : oui

Composition des jurys : idem

Par candidature individuelle : oui

Composition des jurys : idem

Par expérience : dispositif VAE prévu en 2007

Jury :

- Directeur Technique National (DTN) ou son représentant,
- Un Conseiller Technique Régional du ministère de la Santé et des sports,
- Deux employeurs dirigeants d'établissements équestres adhérant à la FFE,
- Deux salariés qualifiés dans les activités d'accompagnement de promenades et de randonnées.

Accessible en Nouvelle Calédonie : non

Accessible en Polynésie Française : non

Liens avec d'autres certifications Accords européens ou internationaux

Certifications reconnues en équivalence :

- Le Brevet d'Accompagnateur de Tourisme Equestre obtenu avant le 28 août 2007 donne lieu à l'obtention par équivalence :
- des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS mention tourisme équestre – Arrêté du 18 Décembre 2008/
- des exigences préalables à la mise en situation pédagogique du BPJEPS (toutes mentions) - Arrêté du 18 Décembre 2008/
- des UC 5 et 6 et 9 du BPJEPS activités équestres – Arrêté du 18 Décembre 2008

Texte réglementaire :

Arrêté du 18 décembre 2008 fixant les équivalences entre différentes certifications et le BPJEPS spécialité activités équestres
Lorsqu'un détenteur de l'ATE Français se rend dans un pays signataire de la convention de réciprocité de la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE), son diplôme est reconnu équivalent à l'ATE du pays signataire.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) : Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Accompagnateur de tourisme équestre avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

440 titulaires de l'Accompagnateur de tourisme équestre par an en moyenne depuis 2000

Autres sources d'information :

formation@ffe.com Téléphone : 02 54 94 46 52

<http://www.ffe.com>

Lieu(x) de certification :

Fédération Française d'Equitation

FFE Formation

Parc Equestre Fédéral

41600 LAMOTTE-BEUVRON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarée par l'organisme certificateur :

La réglementation de la formation ATE nécessite que tout organisme souhaitant former des stagiaires soit détenteur d'un numéro d'agrément délivré par la FFE en tant que centre de formation ATE. Cette liste est consultable sur le site www.ffe.com et est mise à jour 2 fois par an.

Historique de la certification :

Créés en 1971 par l'Association Nationale pour le Tourisme Equestre (A.N.T.E.), reconnue d'utilité publique, le diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre a accompagné le développement d'un Tourisme Equestre de qualité au sein de la FFE, dans des conditions de sécurité optimales.

10 ANNEXES

SPECIMEN

UTILISER LA VERSION INTERNET

Renseignements

Centre de Formation	
Nom du Club	
Code adhérent :	Date d'adhésion FFE :
Adresse	
.....	
Tel	Fax
E-Mail	
Labélisé Centre de Tourisme Equestre depuis le	
Nombre total de licences de l'année précédente ou en cours :	
Nombre d'engagements effectués dans l'année précédente ou en cours :	
Formateur	
Nom	
Prénom :	
Numéro de Licence FFE :	
Diplôme	
Tel :	
E-mail	

Emargement

Le dirigeant du club	Le formateur
Nom / Prénom :	Nom / Prénom
« Je m'engage à mettre en œuvre la formation conformément au Règlement FFE. »	« Je m'engage à mettre en œuvre la formation conformément au Règlement FFE. »
Date / Signature	Date / Signature

Pièces à joindre

- ♦ **Photocopie du diplôme du formateur** s'il ne figure pas sur sa licence.
- ♦ **Plan de formation type** : organisation et planification de la formation pour chaque module et ses contenus, en précisant le volume horaire prévu et le ou les intervenants prévus pour chaque sujet.

Validité

Sauf agrément provisoire, l'agrément délivré est valable 3 ans. L'agrément peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions, en particulier si le formateur quitte la structure sans être remplacé ou en cas de disfonctionnement avéré.

Les centres de formation doivent signer une convention de formation professionnelle avec les stagiaires qu'ils prennent en formation.

La FFE demandera l'avis du CRE / CRTE.

Contrôle du service Formation		Avis CRE / CRTE		Avis DTN	Décision FFE
Date réception :		Date limite :			Courrier envoyé le :
Adhésion du club <input type="checkbox"/>	Nb licences <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>		Favorable <input type="checkbox"/>	
Licence formateur <input type="checkbox"/>	Nb engagements <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>		Défavorable <input type="checkbox"/>	
Diplôme formateur <input type="checkbox"/>	Label CTE <input type="checkbox"/>				
Plan formation <input type="checkbox"/>					

SPECIMEN

UTILISER LA VERSION INTERNET

Centre de Formation

Nom du CTE :

Adresse :

Mail :

Formateur : Nom Prénom :

Numéro de Licence FFE : Tel :

E-mail :

Organisation et planification de la formation par modules, intervenants

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures et s'organise sur quatre modules :

- ◆ Module 1 : Technique équestre
- ◆ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ◆ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ◆ Module 4 : Connaissances générales
- ◆ Module 5 : Entretien des équipements
- ◆ Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 1 : Technique équestre – 90h			
M 1.1	Seller et brider, l'équipement de randonnée, l'ajustement du matériel		
M 1.2	Travail du cheval en main et présentation en main à l'arrêt, au pas et au trot		
M 1.3	Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion		
M 1.4	Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur		
M 1.5	Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté		
M 1.6	Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié		
M 1.7	Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bâti ou non		
M 1.8	Réaliser des difficultés avec un cheval de main bâti ou non		
M 1.9	Evaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public		
M 1.10	S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie – 60 h			
M 2.1	Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels.		
M 2.2	Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques.		
M 2.3	Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité.		
M 2.4	Évaluer et programmer la quantité de travail de sa cavalerie.		
M 2.5	Appliquer les mesures de prophylaxie courantes		
M 2.6	Connaître et programmer les vaccinations des équidés – obligatoires, volontaires.		
M 2.7	Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée.		
M 2.8	Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez		
M 2.9	Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail.		
M 2.10	Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences: plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe		
M 2.11	Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs.		
M 2.12	Énumérer et identifier les affections parasitaires externes – gale, teigne – et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs		
M 2.13	Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies – tares, arthroses.		
M 2.14	Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection – grippe, gourme, emphysème...		
M 2.15	Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement.		
M 2.16	Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies – pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Identifier l'ensemble du matériel de maréchalerie, Entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux.		
M 2.17	Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire.		
M 2.18	Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée.		
M 2.19	Équiper un cheval pour le transport.		
M 2.20	Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 3 Encadrement de promenades et randonnées – 80 h			
M 3.1	Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques		
M 3.2	Organiser et gérer l'accueil de la clientèle.		
M 3.3	Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé en application avec les règles de sécurité de d'hygiène qui s'imposent.		
M 3.4	Évaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours.		
M 3.5	Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier.		
M 3.6	Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu.		
M 3.7	Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles (1/25.000 ^e , 1/50.000 ^e , 1/100.000 ^e , 1/200.000 ^e), évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels.		
M 3.8	Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue.		
M 3.9	Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication.		
M 3.10	Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et la préservation des espaces traversés.		
M 3.11	Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer.		
M 3.12	Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé.		
M 3.13	Contribuer à l'agrément et au bien être du groupe.		
M 3.14	S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques.		
M 3.15	Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel – agriculteurs, forestiers...		
M 3.16	Organiser les haltes et arrêts.		
M 3.17	Établir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes – paddocks, lignes d'attaches... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés.		

M 3.18	Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue.		
M 3.19	Donner à un tiers les infos permettant d'être localisé.		
M 3.20	Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine.		
M 3.21	Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 4 : Connaissances générales – 50 h			
M 4.1	La FFE/CNTE et ses organes déconcentrés CRE/CRTE : organisations et missions.		
M 4.2	Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route.		
M 4.3	La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel.		
M 4.4	Le droit du travail, les responsabilités et les assurances.		
M 4.5	Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion.		
M 4.6	La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux.		
M 4.7	Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les EPI.		
M 4.8	La création d'itinéraires de proximité.		
M 4.9	La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades.		
M 4.10	Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre.		
M 4.11	La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ces produits		
M 4.12	L'élaboration d'un document publicitaire. Les partenaires de commercialisation et les publics d'utilisateurs.		
M 4.13	La réponse téléphonique.		
M 4.14	L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.		

Modules		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 5 : Entretien des équipements – 20 h			
M 5.1	Effectuer la maintenance du matériel et des installations.		
M 5.2	Contrôler l'état des installations.		
M 5.3	Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.		
M 5.4	Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée.		
M 5.5	Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet.		

M 5.6	Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches – Matelotage.		
-------	--	--	--

	Modules et contenus	Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle – 300 h			
<i>1^{ère} phase : Observation – découverte du centre (durée moyenne de 40 h)</i>			
M 6.1.1	Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits.		
M 6.1.2	Pratique de la gestion d'une écurie.		
M 6.1.3	Soins aux chevaux		
M 6.1.4	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.1.5	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.1.6	Autres		
<i>2^{ème} phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage (durée moyenne de 80 h)</i>			
M 6.2.1	La gestion d'une écurie.		
M 6.2.2	Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure.		
M 6.2.3	Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels.		
M 6.2.4	Participation et implication de l'élève aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie – vétérinaire, maréchal ferrant.		
M 6.2.5	Soins aux chevaux		
M 6.2.6	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.2.7	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.2.8	Autres		
<i>3^{ème} phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade (durée moyenne de 80 h)</i>			
M 6.3.1	Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité.		
M 6.3.2	Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers.		
M 6.3.3	Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux et animer l'activité.		
M 6.3.4	Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence.		
M 6.3.5	Entretenir et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre.		
M 6.3.6	Soins aux chevaux		
M 6.3.7	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		

M 6.3.8	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.3.9	Autres		
<i>4^{ème} phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours (durée moyenne de 80 h)</i>			
M6.4.1	Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance.		
M 6.4.2	Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects.		
M 6.4.3	Participer à l'encadrement de 6 journées de randonnées.		
M.6.4.4	Soins aux chevaux		
M 6.4.5	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.4.6	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.4.7	Autres		

SPECIMEN
UTILISER LA VERSION INTERNET



**10.3 Attestation de VEP MSPA
Accompagnateur de Tourisme Équestre**

Le formateur désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Atteste que la personne en formation Accompagnateur de Tourisme Équestre désignée ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

A satisfait à la **Validation des Exigences Préalables** à la **Mise En Situation Pédagogique** d'Accompagnement dans le cadre de sa formation pour le titre à finalité professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Équestre.

Cette personne peut encadrer des activités d'équitation d'extérieur et de Tourisme Équestre dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

Émargement :

Date :

Formateur :

Signature

10.4 Contrat de formation professionnelle

A imprimer sur papier à en-tête du centre de formation

Entre l'établissement Dont le siège est situé Représenté par Dénommé ci-après le centre de formation

ET

M. Mme Mlle Né(e) le à Dénommé ci-après l'élève
--

Il a été convenu :

Niveau préalable

Pour entrer en formation l'élève doit être titulaire du Galop 6 de cavalier et du PSC1 ou titre équivalent.

Nature et contenu de la formation

Le centre de formation prépare l'élève au passage de l'examen permettant d'obtenir le titre à finalité professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Equestre.

La formation d'une durée de mois débute le et se termine le

Le volume horaire recommandé de cette formation est de 600 heures.

Après positionnement, le volume de formation que l'élève doit effectuer pour se présenter à l'examen est de :

Module 1 : heures	Module 2 : heures	Module 3 : heures	Module 4 : heures
Module 5 : heures	Module 6 : heures	Volume total de formation à effectuer : heures	

Référence du formateur

La formation sera assurée par un ou des formateurs titulaires de

Participation financière

Le centre de formation est considéré comme un prestataire de service et la formation n'est pas liée à un contrat de travail.

L'élève devra s'acquitter chaque mois du montant de € pour la formation.

Rupture anticipée et délai de rétractation

En cas d'indiscipline grave ou de refus de se conformer aux instructions des formateurs, le présent contrat pourra être résilié par le centre de formation sans préavis.

En cas de force majeure dûment reconnue, l'élève pourra résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de la valeur définie ci-dessus.

A compter de la date de signature du présent contrat, l'élève dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conditions générales

L'élève devra souscrire les assurances nécessaires à sa protection sociale, notamment contre les risques d'accidents.

Une tenue propre et adaptée est exigée en toutes circonstances à l'intérieur du centre de formation.

Le port d'un casque protecteur est obligatoire pour monter à cheval.

L'élève est soumis au règlement intérieur de l'établissement.

Fait à le

Le centre de formation,

L'élève,

Signature et cachet

Lieu :	Région :	Date :
--------	----------	--------

Évaluation :

N°	Nom	Prénom	N°Licence	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5	Nb UC Acq.	Examen général ATE
				A : Acquise / NA : Non Acquise						
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										

Emargement

PRESIDENT DU JURY Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT 1 Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / Nom / Prénom / Signature
MEMBRE DU JURY CTS ou REP. DTN Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT 2 Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / Nom / Prénom / Signature

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE après saisie des résultats sur www.ffe.com.

Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.

Lieu :	Région :	Date :
---------------	-----------------	---------------

Évaluation :

N°	Nom	Prénom	N°Licence	UC1.1 Présentation embarquement A / NA	UC1.2 Longe A / NA	UC1.3 Détente Parcours A / NA	UC1.4 Entretiens A / NA	UC 1 A / NA
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Émargement :

PRESIDENT DU JURY Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / 2 Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / 3 Nom / Prénom / Signature
--	---	---

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE après saisie des résultats sur www.ffe.com.

10.7 Note d'orientation pour l'évaluation des épreuves techniques du test d'entrée ATE et de l'examen général

Ces épreuves doivent permettre de voir le cavalier dans diverses situations afin d'évaluer son niveau technique. Le parcours proposé correspond à celui du Galop 6 de pleine nature pour le test d'entrée et comprend les difficultés du parcours du Galop 7 de pleine nature pour l'UC 1.3 de l'examen général. Les parcours proposés doivent impérativement comprendre l'ensemble des difficultés prévues. L'organisateur peut éventuellement modifier l'ordre des obstacles en respectant les enchaînements de difficultés lorsqu'ils sont prévus. Il doit organiser et conduire une première reconnaissance du parcours pour le jury afin qu'il valide le parcours ou puisse demander des aménagements ou modifications. Cette validation peut s'effectuer avant le jour de l'examen si le président du jury de l'épreuve technique vient reconnaître le parcours au préalable. Il faut prévoir une reconnaissance du parcours pour les candidats avant les autres épreuves – au minimum 30 minutes avant. L'organisateur doit fournir aux candidats un plan du parcours et au jury un protocole d'évaluation conforme au déroulement du parcours et dans lequel les difficultés sont dans l'ordre de leur déroulement.

Test d'entrée : L'évaluation de cette épreuve permet de délivrer ou non l'UC 1– *Acquise ou Non Acquise*. Cette évaluation permet un positionnement pour les candidats reçus. Le jury doit donc prévoir le volume de formation nécessaire pour que le candidat puisse se présenter dans de bonnes conditions à l'UC 1 de l'examen général.

Cf. Art 2.2 B du règlement ATE version 2 du 01 09 2010 : « Le renforcement du volume de formation prescrit pour un module ne peut être supérieur à 50 % du volume recommandé pour ce module. Le renforcement total prescrit ne peut excéder 20 % du volume total recommandé soit 120 h pour un total de formation de 720 h. Un candidat qui nécessiterait un volume plus important ne doit pas être reçu aux tests d'entrée ». Le module technique comportant un volume recommandé de 90 h, le renforcement maximum possible est de 45 h pour le module 1 technique équestre.

Test d'entrée et examen général : L'évaluation sur le parcours doit prendre en compte la réalisation des difficultés **mais aussi** la manière dont le candidat les réalise. Il n'est pas nécessaire d'attribuer une note par difficulté mais seulement de les caractériser grâce aux + et – **ET** de souligner le critère d'évaluation non validé ou de définir la faute par un mot porté dans l'espace réservé aux commentaires. Le parcours doit être réalisé dans sa totalité, la non réalisation de la totalité du parcours, tout comme deux chutes, entraînent un non acquis à ce test. Une faute corrigée est une faute moins grave qu'une faute non corrigée mais reste une faute. Un contrat réalisé dans le désordre ou brutalement peut occasionner un -.

Le verdict final doit prendre en compte la prestation du candidat au travers des + et des - portés sur les différentes difficultés mais aussi au travers des trois critères généraux qui permettent de refléter les compétences du candidat :

- L'attitude, le fonctionnement et l'aisance du cavalier,
- L'emploi des aides,
- La réalisation des contrats et la technique du cavalier.

Un cavalier qui réalise l'ensemble des contrats convenablement et obtient une évaluation + sur les trois critères généraux doit être reçu à cette UC.

Pour le test d'entrée : un candidat qui réalise le parcours avec quelques fautes et ne valide que deux critères sur trois peut être reçu mais avec un renforcement du volume de formation sur le module technique.

Pour l'examen général : plusieurs contrats non ou mal réalisés et un des critères généraux non validé suffisent à justifier un non acquis.

Un cavalier ayant plus d'un critère général non validé sur trois ne peut en aucun cas être reçu à l'épreuve de technique équestre UC 1 du test d'entrée ou UC 1.3 de l'examen général.

A. Préparation

Le centre d'examen est responsable du planning de la journée. Il doit établir un horaire intégrant les temps de préparation de chacune des épreuves et les pauses nécessaires. Cet horaire doit être fourni aux candidats à J – 3. Des déroulement et horaires pour 8, 12 ou 16 candidats et suivant le nombre de jury sont proposés [en téléchargement sur ffe.com](#).

Le centre d'examen doit prévoir toutes les photocopies utiles pour le bon déroulement de la session.

B. Accueil

L'accueil doit être opérationnel une demi-heure avant l'entrée en préparation du premier candidat. Le planning doit être affiché ou disponible en nombre suffisant. Un plan du site avec l'indication des différents lieux des épreuves et des points de préparation doit être visible. Il est utile que les différents lieux soient identifiés et/ou fléchés (pour la localisation des lieux, voir les recommandations faites dans les plannings horaires). Un plan du PTV doit être distribué à chaque candidat.

C. Tirage au sort

L'organisateur doit affecter les horaires des candidats par tirage au sort. Les tirages au sort de sujet ou de questions sont effectués au début de chaque test avec le jury concerné. Pour la pratique, l'équidé, qu'il soit amené par le centre de formation ou pris sur le lieu de l'examen, doit donc pouvoir aussi bien réaliser la présentation en main que l'embarquement ainsi que la longe et la partie montée de l'épreuve.

D. UC 1 - Technique équestre professionnelle

Les candidats se présentent soit avec un cheval personnel, soit avec un cheval loué par l'organisation (qui fournira aussi dans ce cas le cheval de main). Le candidat effectue l'ensemble des tests avec le même cheval.

Si le candidat se présente avec un cheval personnel, pour des raisons de sécurité, il doit aussi avoir son cheval de main.

Organisation de l'espace : de façon à optimiser le temps, les tests de l'UC 1 peuvent s'organiser de la façon suivante :

- Délimiter sur l'espace du PTV un espace dédié à la longe et un espace dédié à l'embarquement ou présentation en main,
- Ou effectuer les 3 tests sur des espaces différents mais qui permettent aux candidats et jurys de se déplacer très rapidement d'un atelier à l'autre, l'atelier longe et PTV doivent pouvoir être vu simultanément pour utiliser les plannings horaires proposées en annexe.

Partie 1 : UC 1.1 : présentation en main ou embarquement

Prévoir :

- 2 fiches pour tirage au sort : « présentation en main » et « embarquement »,
- Une personne à la disposition du candidat pour l'aider sur le test présenté,
- Mettre en place des plots pour une présentation en main (triangle isocèle de 15m de côté ou ligne droite de 15 à 20m),
- Mettre à disposition les protections pour embarquer (membres et protège queue),
- Mettre à disposition un van ou un camion propre permettant accueillir les entretiens en cas d'intempérie.

Partie 2 : UC1.2 : longe

L'aire d'évolution doit permettre de voir le parcours de PTV et le travail à la longe et mettre à disposition du candidat :

- Barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC
- Un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), si possible obstacle naturel ou plan incliné, ainsi qu'une personne permettant d'aider à mettre en place les dispositifs sur indications du candidat.

Partie 3 : UC 1.3 : détente montée et parcours de maîtrise des allures en terrain varié

Le parcours doit être conforme aux normes techniques du règlement (rappel : seul l'ordre des blocs peut être modifié), chaque difficulté doit être fanionée et numérotée.

Partie 4 : UC1.4 : entretien

En cas d'intempéries, les timings permettent de faire les entretiens dans le van ou le camion mis à disposition pour le test d'embarquement.

E. UC 2 – Topographie, orientation

Cet atelier doit être proche (voire même lieu que le matelotage et la bourrellerie) de façon à limiter le déplacement des jurys et candidats (possibilité d'inverser les ateliers topo et connaissances générales en fonction du site ou de la composition des jurys)

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des candidats :

- Des cartes ou portions de carte IGN ou Top 25 échelle 1/25000. Suivant les candidats, les cartes pourront comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage...
- du matériel topographique : boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier et gomme.

F. UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie

Sur un même espace, aménager un atelier maréchalerie et un atelier soins aux chevaux de façon à ce que les jurys puissent évaluer 2 candidats – à la suite ou en même temps suivant le nombre de candidat – sur ces 2 ateliers. Les candidats enchainent les 2 tests à la suite.

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des candidats :

- Des fiches pour le tirage au sort dans 2 enveloppes distinctes, une pour la pratique – fiches numérotées de 1 à 12 et l'autre pour la théorie – fiches numérotées de 13 à 32.

Partie 1 : soins aux chevaux

L'organisateur doit mettre à disposition :

- Plusieurs équidés avec livret correspondant,
- Douche à proximité,
- Bandes de repos,
- Thermomètre,
- Stéthoscope,
- Cure pied, graisse à pied,
- Seringue sans aiguille (pour mimer vermifugation avec eau),
- Tord nez,
- Foin, orge, avoine, granulés (pour permettre de distinguer les différents aliments et échanger sur leur qualité)

Partie 2 : maréchalerie

- Plusieurs équidés à disposition avec différents états de ferrure ou problèmes de pied (clou à remettre, en bout de ferrure avec fer à enlever, déferré, forme de pied particulière...)
- Matériel de maréchalerie : tricoise à talon, rappe, pince à déferrer, reinette, dégorgeoir, mailloche, fers avant et postérieurs de différentes tailles, anciens fers droits, gauches, antérieurs et postérieurs), clous (différentes tailles), pince crocodile et dérivoir.

G. UC 4 – Connaissances générales et gestion d'une TPE

Cet atelier doit être proche des ateliers soins aux chevaux et maréchalerie – voir dans le même lieu lorsque c'est le même jury qui les évalue – de façon à limiter le déplacement des jurys et candidats. L'organisateur doit mettre à disposition des fiches numérotées de 1 à 10 pour le tirage au sort, une table et des chaises.

H. UC 5 – Matelotage et bourrellerie

Sur un même espace, aménager un atelier bourrellerie et un atelier matelotage de façon à ce que les jurys puissent évaluer 2 candidats à la suite ou simultanément suivant le nombre de candidats sur ces 2 ateliers. Les candidats enchainent les 2 tests à la suite.

Partie 1 : matelotage

L'organisateur doit mettre à disposition différentes cordes de différentes matières (chanvre, tissu, synthétique, bout de marine...) et de différentes tailles.

Partie 2 : bourrellerie

Pince à rivet et rivets, pince à coudre, alène losange, alène ronde, différents fils, couteau à parer le cuir, lissoir, emporte pièces, abat-cares, formoir et compas, cuir et boucles.

I. Proclamation des résultats

Prévoir un lieu couvert et adapté pour la proclamation des résultats par le président du jury.

10.9 Horaires type session ATE

En page suivante, un tableau horaire pour 8 candidats et 8 jurys.

Un lot de 4 candidats le matin et 4 l'après-midi.

Attention : tous les candidats passent le QCM le matin. Des propositions d'horaires pour 8, 12 et 16 candidats avec différentes configuration de jury sont disponibles en format Excel sur le site de la FFE.

Horaires matin	QCM	alon en main ou embarquement	Longe 15 mn	PTV 15 mn détente 10 mn de PTV	Entretien 10 mn	ge 10 mn Bourrellerie	Topographie 20 min	aux chevaux 15 mn maréchalerie	Connaissances générales 20 min	Horaires après-midi
Lieu										
jury	2 jurys A et B en parallèle (4 personnes), le jury A suit les candidats impairs, le jury B candidats pairs					jury C composé de 2 personnes		Jury D composé de 2 personnes		
7:45				Reconnaissance PTV						
8:15	début									
8:45	FIN									
9:00		1				3		4		13:45
9:05										13:50
9:10		2								13:55
9:15										14:00
9:20										14:05
9:25			1			FIN				14:10
9:30						4		3		14:15
9:35										14:20
9:40			2							14:25
9:45										14:30
9:50				1 détente						14:35
9:55						FIN				14 :40
10:00							3		4	14 :45
10:05				1 parcours	2 détente					14 :50
10:10										14 :55
10:15				2 parcours						15 :00
10:20								4		15 :05
10:25					1				3	15 :10
10:30										15 :15
10:35						2				15 :20
10:40						FIN			FIN	15 :25
10:45										15 :30
10:50										15 :35
10:55										15 :40
11:00		3				1		2		15 : 45
11:05										15 : 50
11:10		4								15 : 55
11:15										16 : 00
11:20										16 : 05
11:25			3			FIN				16 : 10
11:30						2		1		16 : 15
11:35										16 : 20
11:40			4							16 : 25
11:45										16 : 30
11:50				3 (détente)						16 : 35
11:55						FIN				16 : 40
12:00					4 (détente)		1		2	16 : 45
12:05				3 (parcours)						16 : 50
12:10										16 : 55
12:15				4 parcours						17 : 00
12:20							2			17 : 05
12:25					3					17 : 10
12:30										17 : 15
12:35					4					17 : 20
12:40							FIN		FIN	17 : 25
12:45						FIN				17 : 30
12:50	déjeuner									